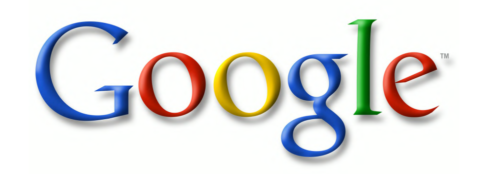
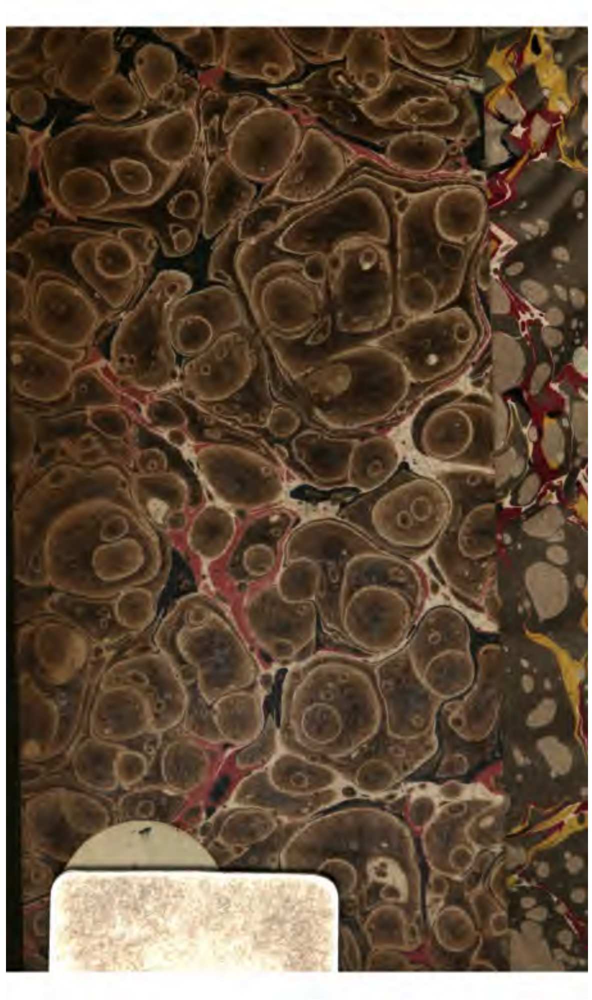
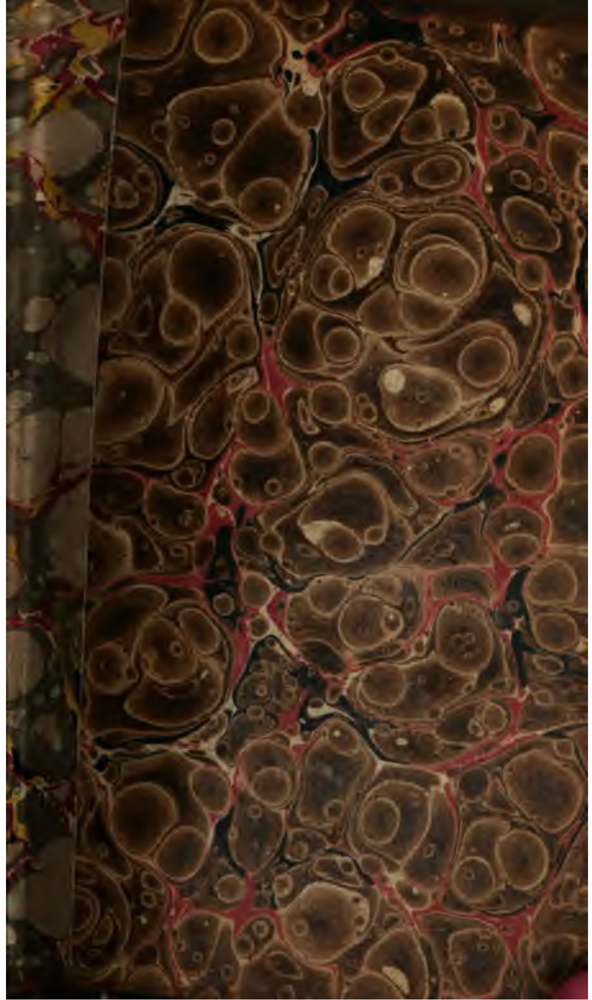
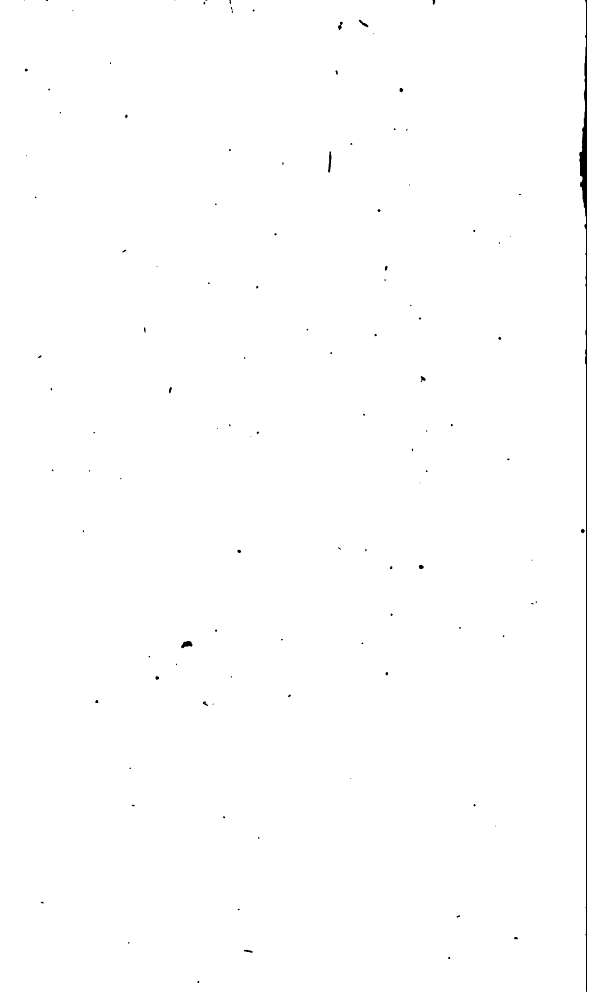












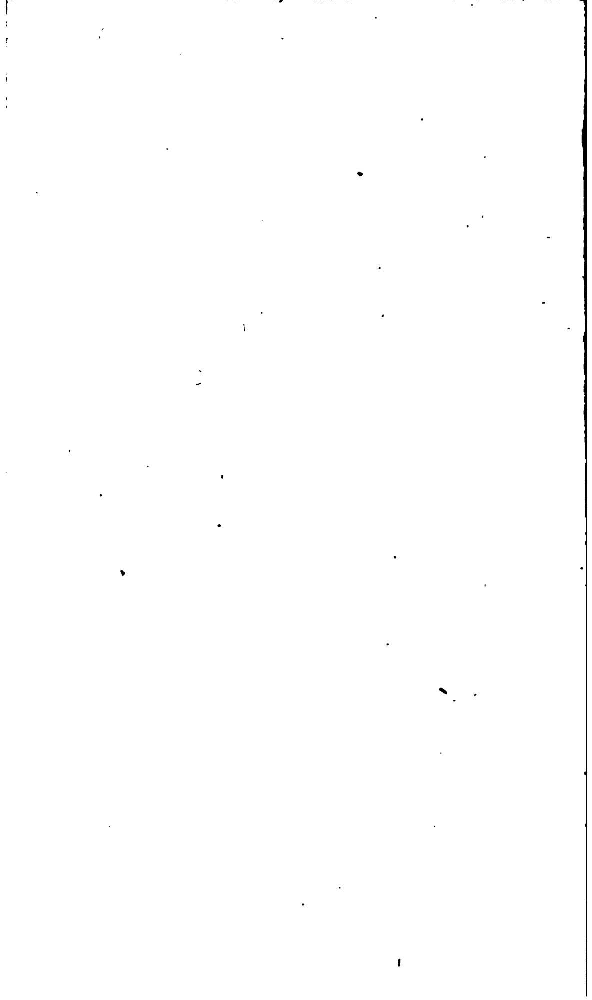
L'AFRIQUE,

OU

HISTOIRE, MŒURS, USAGES

ET COUTUMES

DES AFRICAINS.





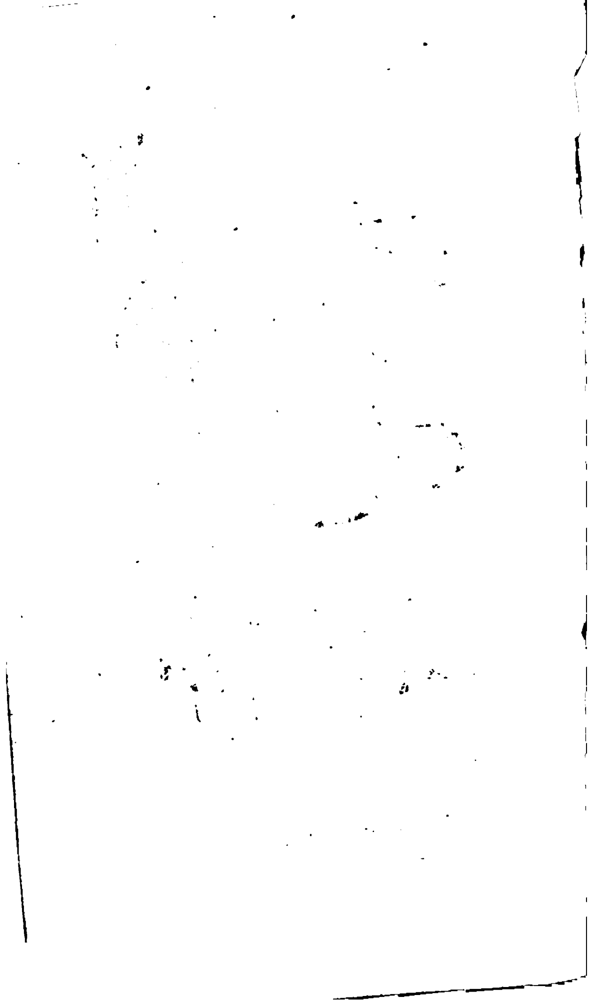


Talbe, Prêtre maure, ou Maraboat.

…IQUE,

NEPVEU, LIBRAIRE, PASSAGE DES PANORAMAS, N° [illegible].

1814.



L'AFRIQUE,

OU

HISTOIRE, MŒURS, USAGES
ET COUTUMES

DES AFRICAINS.

Le Sénégal.

PAR R. G. V.

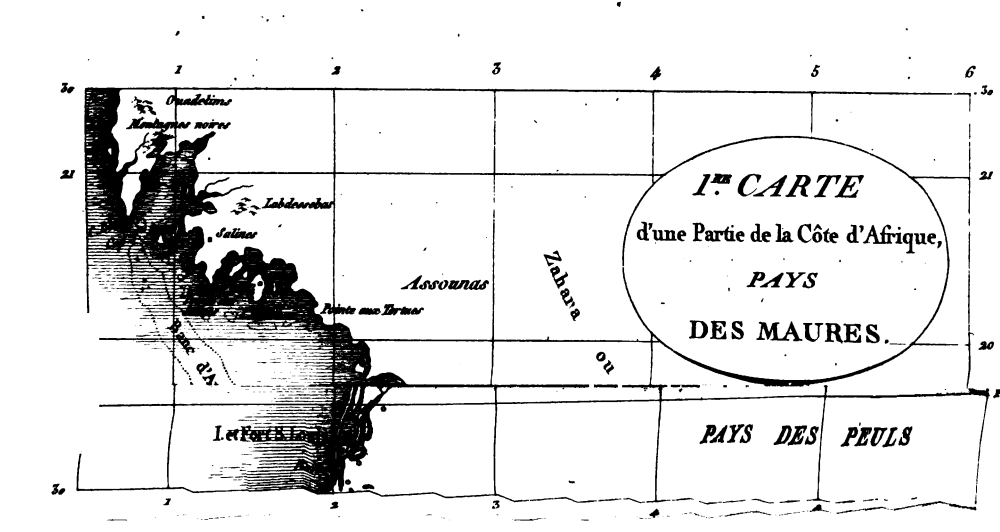
Orné de quarante-quatre planches, exécutées la plupart d'après les dessins originaux inédits, faits sur les lieux.

TOME DEUXIÈME.

PARIS,
NEPVEU, LIBRAIRE, PASSAGE DES PANORAMAS, N° 26.
1814.


RHODES HOUSE
11 APR 1936
LIBRARY





Iʳᵉ CARTE
d'une Partie de la Côte d'Afrique,
PAYS
DES MAURES.
Ouadelims
Montagnes noires
Labdesebas
Salines
Assounas
Zahara
ou
Pointe aux Tortues
Banc d'A.
PAYS DES PEULS

HISTOIRE, MŒURS, USAGES ET COUTUMES DES AFRICAINS.

Le Zaahra.

CHAPITRE PREMIER.

Origine des Maures.

Tous les peuples qui habitent entre le détroit de Gibraltar et l'embouchure du fleuve du Sénégal, ont reçu indistinctement des Européens le nom de Maures.

Un même langage, une même religion ont fait une seule nation de cent peuples d'origine différente.

Si l'on considère en effet les révolutions de l'Afrique, on voit dans les temps les plus reculés, un peuple de pasteurs chassés de l'Egypte, et repoussés dans la partie occidentale du désert, long-temps après les Phéniciens, fondant Carthage, cette ville étendant ses relations commerciales jusque dans les pays les plus reculés, excitant par ses richesses la jalousie des Romains, et succombant enfin sous leur puissance.

Une partie des habitans de cette ville détruite se joint aux Numides et aux Gétules, et vient augmenter leur population.

Les Romains restent en possession

de cette partie de l'Afrique jusqu'au cinquième siècle ; ils en sont chassés par les Vandales qui à leur tour, après une période de cent ans de puissance, sont expulsés par les Romains.

Au septième siècle, une religion nouvelle, fondée sur l'esprit de conquête, vient changer la face du globe : elle se répand comme un torrent sur toutes les parties du monde ; elle enlève aux Romains ce qui leur restoit en Afrique. Les Maures reçoivent avec enthousiasme et le langage et la religion des Arabes chez qui ils retrouvent et leurs mœurs et leurs habitudes. Partageant l'esprit de conquête de leurs vainqueurs, ils passent en Espagne, y fondent diverses monarchies, y font fleurir les arts et les sciences : amollis ensuite par une

paix profonde, ils sont chassés de l'Espagne par les chrétiens, et reviennent peupler leur terre natale en 1610, au nombre de neuf cent mille.

De nombreux essaims de juifs partagent leur sort; avilis en Europe, ils retrouvent encore le même avilissement en Afrique; leur état est voisin de l'esclavage, mais ils conservent la religion de leurs ancêtres.

Au dix-septième siècle, l'infortuné don Sébastien, roi de Portugal, vient ensevelir son armée, l'élite de sa noblesse, dans l'empire de Maroc: tout ce qui n'est pas moissonné par le fer du vainqueur est réduit en esclavage, ou se confond avec la nation victorieuse, en adoptant sa croyance.

L'habitant du désert porte ses incursions dans la Guinée, en enlève l'habitant paisible, et se confond avec lui dans des générations nouvelles.

Des débris de ces divers peuples se forme le Maure d'aujourd'hui : on retrouve dans cette nation toutes les nuances depuis le blanc jusqu'au noir.

En général de grands traits, des cheveux bouclés, un front sillonné avant l'âge, des yeux perçans, un nez aquilin, des joues creuses, un teint basané, une carnation flétrie, une taille élevée et bien prise, des muscles prononcés, des jambes grêles composent l'extérieur des Maures. Une contenance assez noble, un air sérieux, une démarche assurée fait oublier un instant combien ils sont

astucieux et perfides ; leur costume même prête à l'illusion, et l'on croit se trouver au milieu des Regulus et des Scipions.

Parmi les Maures, les uns tels que les peuples des royaumes de Fez, de Maroc et de Suz, habitent des villes, ont des demeures fixes ; il ne sera point question de ceux-ci dans cet ouvrage. Les autres, si l'on en excepte une partie des Monselemines, sont des peuples nomades ou pasteurs, que l'amour de l'indépendance a fait vivre dans un pays que la nature sembloit avoir rendu inhabitable : nous passerons en revue la plupart des tribus errantes dans le Zaahra, nous tracerons leurs mœurs, nous parlerons de leurs usages, nous ferons connoître leur caractère.

Le Zaahra, nom qui en arabe signifie désert, s'étend au nord jusqu'au-delà du trentième degré de latitude, et se termine au *pied du mont Atlas*. Au midi, il a le fleuve du Sénégal et le Niger pour limites, l'Océan atlantique à l'ouest, à l'est il s'avance jusqu'au quarantième degré de longitude du méridien de l'île de Fer.

C'est une mer de sable blanc, fin et mouvant, parmi lequel on trouve avec peine quelques oasis ou parties fertilisées par des sources d'eau vive. On croit que leur nombre se monte à trente-deux, dont les dix-sept plus grandes sont habitées par autant de tribus; les autres oasis ne sont que des points de repos ou de rafraîchissement pour les caravanes en voyage.

Les caravanes traversent le désert dans neuf directions différentes, tandis que les tribus maures le parcourent dans tous les sens.

On sait qu'une caravane part tous les ans de Mekinez, se rend à Tatta, et arrive à Jarra à soixante lieues à l'orient de Galam; cette route est de cinq cents lieues.

De fréquens voyages ont lieu entre Thombouctou, Tripoli et le Caire. Il est donc possible de traverser l'Afrique dans toute sa largeur, depuis l'Océan atlantique jusqu'aux bords du Nil, voyage qu'a entrepris Mungo-Park, qu'aucun Européen n'a encore exécuté, et qui immortaliseroit le premier qui auroit l'audace de l'entreprendre et le bonheur de réussir.

CHAPITRE II.

Des Monselemines et des Maures, habitans du Zaahra.

ENTRE les frontières des Etats de Maroc et le désert, dans un pays bordé d'une part par l'Océan atlantique, de l'autre, par le Biledulgérid ou pays des Dattes, dont il est séparé par une chaîne de montagnes, à vingt lieues environ de Sainte-Croix ou Agades jusqu'à trente lieues au-delà du cap Nun, existe une nation indépendante dont le gouvernement est républicain; na-

tion qui paroît composée des anciens naturels du pays et de Maures fugitifs des Etats de Maroc : on l'appelle Monselemine. Sa religion est l'islamisme, avec une tolérance rare chez les sectateurs de Mahomet. Les limites de ses possessions sont indiquées par de hautes colonnes de pierre placées de distance en distance du côté du désert : précaution bien inutile envers un peuple errant dans une mer de sable.

Le courage des Monselemines, la difficulté de pénétrer dans leur pays environné de montagnes arides et escarpées, les fait regarder comme invincibles. Plus civilisés que les habitans du désert, les riches ou les artisans habitent des bourgades situées sur le penchant des montagnes : leurs maisons sont en pierres et couvertes en

terrasse. Ils ont des mosquées où ils s'assemblent le vendredi, et outre l'usage des Mahométans, ce jour est leur jour de marché où se rendent les Arabes du désert.

Les habitans les moins riches, ou ceux dont la fortune consiste en troupeaux, parcourent les campagnes pour trouver des pâturages; mais tous, au moment des semailles, se rapprochent des bourgades auxquelles ils sont attachés. Le chef de famille choisit un terrain convenable : on laboure, on ensemence : la récolte se fait à la fin de mars, trois mois après les semailles. Le grain battu se conserve dans de grands trous coniques que l'on fait dans la terre; on les emplit de bois, on le brûle pour en durcir les parois. La fosse est nettoyée, remplie de grains

à demi vannés, recouverte de madriers et de terre, et reste inconnue à tout autre qu'aux membres de la famille. Le pays est fertile : il abonde en figuiers, en dattiers et en amandiers. Il y vient de fort bon raisin que l'on fait sécher. Dans les bourgades on fait deux repas par jour; dans les campagnes l'on n'en fait qu'un le soir, pour ne pas être obligé de retourner si souvent aux magasins de blé.

L'hospitalité est observée parmi les familles errantes : elle n'a pas lieu dans les bourgades où elle deviendroit trop dispendieuse.

Le pays est riche et peuplé; il sert d'entrepôt au commerce du désert avec la Barbarie et les Etats de Maroc.

Les chefs sont renouvelés tous les ans. On les prend indistinctement par-

mi les Maures fugitifs ou parmi les naturels : en temps de guerre leur pouvoir est absolu. Le terme expiré, ils rendent compte de leur administration aux vieillards, sont recompensés ou punis, et rentrent dans la classe de simples particuliers.

Ils ont un chef général de la religion qui habite à quinze lieues environ du cap Nun, près d'une ville nommée *Illéric.* Son autorité est sans bornes : s'il ordonne la guerre, il est obéi ; elle cesse quand il le veut. Il est le chef supérieur de la justice, prend les avis des sages et rend ses jugemens d'après leurs opinions. Sans possessions particulières, il est riche des présens que chaque famille s'empresse de lui faire tous les ans.

Les Monselemines ont un état mili-

taire assez redoutable qui consiste dans une cavalerie nombreuse. En temps de guerre, ces cavaliers sont d'un courage sans égal, d'une activité sans bornes : en temps de paix, ou ils accompagnent les caravanes et sont payés par elles, ou ils les pillent, et sont les voleurs les plus à craindre.

Les juifs qui sont répandus en grand nombre dans le pays, y ont le libre exercice de leur religion. Ils sont artisans, et jamais agriculteurs. Accablés d'humiliations et d'avanies, ils n'ont pas même le droit de se défendre. Un juif qui tue un Arabe est puni de mort; l'Arabe qui tue un juif, s'en tire avec une légère amende.

Les chrétiens sont beaucoup mieux traités, mais dans l'espoir seul de la rançon que le Monselemine croit pou-

voir en retirer. Il n'est point de nation qui porte l'avarice à un si haut degré. Le riche qui a passé sa vie à amasser des trésors, n'en laisse jamais à ses héritiers; il les cache et les enterre dans l'espérance d'en jouir dans l'autre monde.

Les mœurs et les usages de ce peuple sont les mêmes que ceux des Maures du Zaahra. Il en sera question quand nous parlerons de ces derniers.

Les habitans du Zaahra portent indistinctement le nom de *Nars*, que nous avons traduit par ceux de Maure ou Arabe. Ils sont composés de plusieurs tribus ayant leur chef particulier, mais professant tous la même religion, suivant les mêmes usages.

La première nation que l'on trouve après les Monselemines, sont les Mongearts. Le titre de Mongeart est une

insulte pour les peuples voisins; celui de Monselemine est un honneur : l'un est un peuple pasteur, l'autre un peuple guerrier; celui-ci toujours l'agresseur, celui-là toujours la victime; et, si la stérilité du pays, si l'âpreté du climat sert au Mongeart de barrière contre l'oppression, lorsque dans le temps de la crue des eaux il est obligé de se retirer sur les montagnes, ses troupeaux deviennent la proie des peuples voisins.

On a cru trouver la cause de l'état d'abjection de cette tribu, en ce qu'elle paroît formée d'un amalgame de Maures et de Portugais, qui, habitant l'Etat de Maroc au moment de la conquête par les Chérifs, ont embrassé l'islamisme pour se soustraire à la mort. Toujours en proie à l'insulte et au mépris, malgré leur changement de

religion, ils se sont réfugiés dans le désert, se sont mêlés avec les Maures, ont formé la tribu des Mongearts ; mais les siècles n'ont pu encore laver l'impureté de leur origine.

Les Mongearts sont en général paresseux et moins intelligens que leurs voisins ; ils s'occupent uniquement du soin de leurs troupeaux. Les femmes sont mieux traitées chez eux que parmi les autres tribus.

En descendant vers le sud on trouve la tribu des Onadelims et celle des Sabdessebats, peuples barbares et féroces, toujours en guerre les uns contre les autres.

Ces deux tribus sont composées d'hommes forts et vigoureux, qui ont les cheveux hérissés, la barbe longue, le regard furieux, de grandes oreilles

pendantes,et des ongles d'une longueur démesurée, dont ils se servent dans le combat; ils inspirent la terreur et l'épouvante, et portent l'effroi jusqu'aux frontières de Maroc.

Dans l'intérieur habite la tribu du Laroussi, celles des Ouleds, des Lathidicrim, des Chelns, des Tucanois, et plusieurs autres dont les noms sont peu connus.

Les tribus des Trarzats, des Bracnats et des Ouled-el-Hadghi ou Darmancoubs, qui habitent les bords du Sénégal, sont celles qui ont le plus de relation avec les possesseurs de l'île Saint-Louis. Nous en parlerons plus bas.

A travers ces diverses tribus, depuis le cap Boyador, jusque sur les bords du Sénégal, erre une tribu vagabonde et féroce, qui se qualifie elle-

même de tribu des voleurs : c'est celle des Azounas ; elle n'a ni troupeaux ni commerce, ne vit que de brigandages et de rapines ; on la voit pillant les vaisseaux naufragés, qu'elle-même a attirés sur les écueils par des signaux trompeurs ; tantôt, traversant le fleuve du Sénégal, elle tombe à l'improviste sur les malheureux nègres, les reduit en esclavage, et brûle leurs villages. Quelquefois même leur pillage s'étend jusque sur les Maures voisins dont ils enlèvent les enfans qu'ils viennent vendre au Sénégal, commerce que n'oseroit se permettre toute autre tribu ; toujours armés, toujours sur leurs gardes, haïs, mais redoutés, ils reçoivent des présens des Maures voisins, et du gouvernement même du Sénégal, à qui ils sont utiles

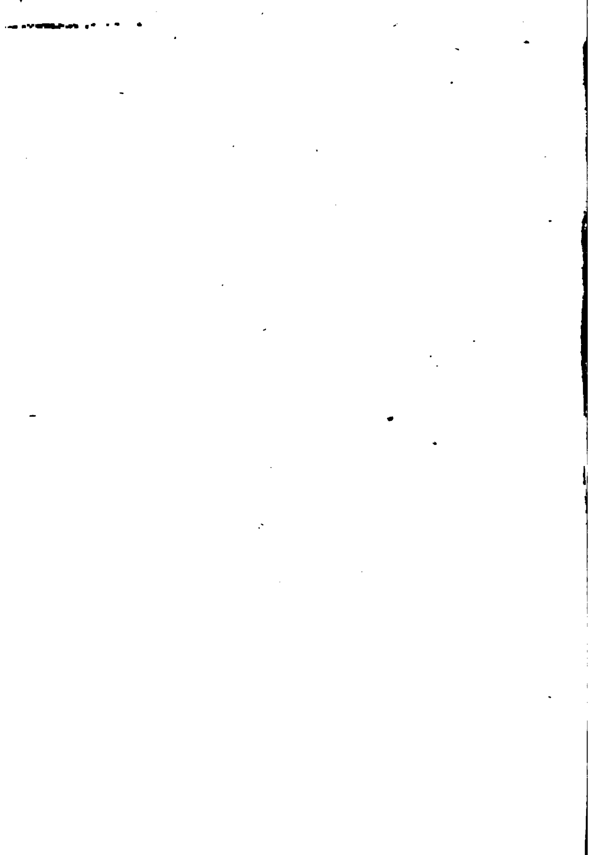
en ramenant les Européens naufragés, moyennant une rançon convenue.

J'ai vu le chef et les principaux de la tribu venir au Sénégal. Leur figure, leur démarche, quelque chose de particulier dans leur costume, leurs cheveux hérissés les distinguoient parfaitement des autres Maures, et imprimoient aux nègres la crainte et la terreur (*V. la pl. en regard*). A côté d'un chef des Azounas se trouve un cheval aux piquets. Cette manière de le forcer à une parfaite immobilité m'a paru si singulière, que j'en ai fait le dessin.

Les tribus des Trarzats, des Bracnats et des Darmancouts, sont en possession de toute la rive nord du Sénégal.

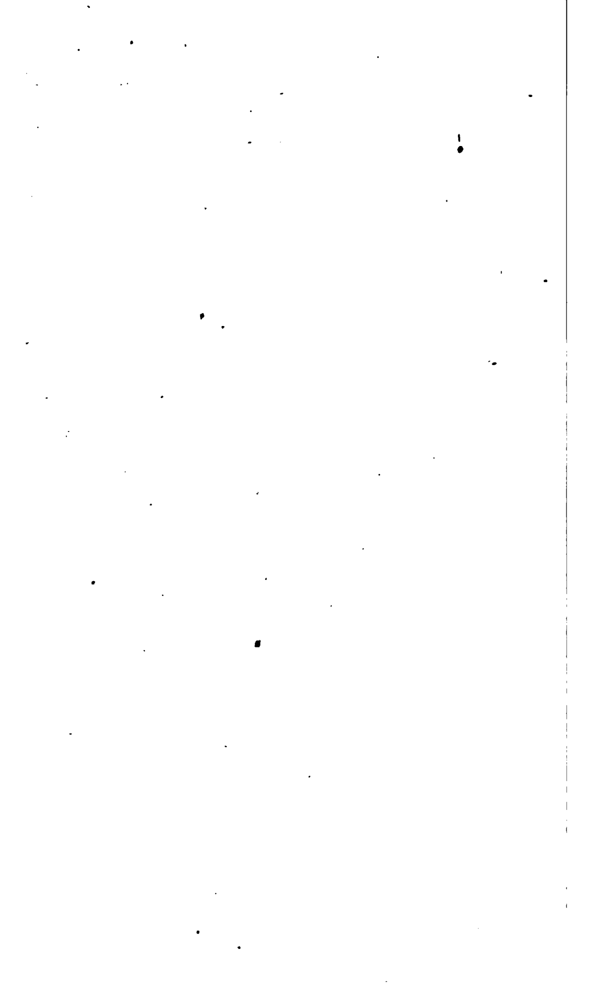
Elles paroissent avoir des établissemens fixes dans sept oasis; on trouve dans ces oasis des palmiers, dattiers et







Chef des Assounas. Manière dont les maures attachent leurs chevaux.



des pâturages qui conservent toujours leur verdure, mais qui, trop circonscrits pour fournir à la nourriture annuelle de la horde, sont réservés comme ressource dans les temps de sécheresse, ou des grandes pluies.

Le territoire de Trarzats est borné au couchant par l'Océan, au midi par le Sénégal, au levant par le Marigot d'Enderecor et le lac de Cayar, au nord par une ligne inconnue; il comprend la forêt de Gommiers, de Sahel, située à vingt lieues de Portendick et à vingt-cinq lieues nord-est de l'escale du fleuve que fréquentent les Trarzats. Cette tribu occupe trois oasis; elle s'y retire pendant les quatre mois de pluies, depuis juillet jusqu'à octobre, et vient camper les huit autres mois sur les bords du fleuve.

On croit que leur oasis principale s'appelle Hoden.

Les Bracnats et les Darmancouts ont pour limites au midi, les bords du Sénégal, au levant le Sudamar, au couchant le territoire des Trarzats, au nord une ligne indéterminée.

Les oasis de ces diverses tribus paroissent situées entre le dix-huitième et le vingt-deuxième degrés de latitude nord, et entre l'Océan et le septième degré de longitude de l'île de Fer.

Les deux dernières tribus sont en possession des forêts de Gommiers, d'Al-Fatack et d'El-Hiébar, et de plusieurs mines de sel.

Une tradition accréditée parmi les Maures du Zaahra rapporte que la tribu des Bracnats et celle des Ouled-el-Hadghi, n'en formoient autrefois

qu'une seule. Il y a environ quatre siècles qu'une colonie de la tribu des Ouleds quitta l'oasis natale sous la conduite d'un chef nommé Amar-Abdallah; cette colonie prit le nom de Bracnats, et vint occuper les forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiébar.

Amar-Abdallah laissa deux fils, et divisa les Ouleds Bracnats en deux tribus, en leur donnant ses deux fils pour chefs. La première garda le nom de Bracnats sous l'autorité d'Ali-Agrichy, l'aîné des fils d'Amar, dont descendoit Hamet Moctar, en 1787, chef des tribus des Bracnats et des Darmancouts.

La seconde tribu sous les ordres d'Aghi Darmanco, second fils d'Amar, pour se distinguer des Bracnats, garda son nom d'Ouled, en y

ajoutant celui d'El-Hadghi Darmanco.

Elle n'est connue des nègres que sous le nom de Darmancout : celle-ci possède la forêt d'El-Hiébar à trente-deux lieues de Codor, composée en grande partie de gommiers rouges, moins estimés que les blancs.

Cette dernière tribu a toujours montré la plus grande déférence pour les Bracnats, et les intérêts des uns et des autres ont été confondus. Les Darmancouts sont tous talbecs ou marabouts, c'est-à-dire docteurs de la loi de Mahomet ; ils ont un chef auquel ils donnent le titre de sems, et qui a sur eux une autorité patriarcale ; cette dignité est héréditaire, mais elle passe toujours au plus ancien de la famille. Ils sont en général avares et dissimulés ; mais ils montrent de l'ap-

titude au commerce , et sachant tous lire et écrire l'arabe en leur qualité de talbec, ils ont un degré de civilisation supérieur aux autres Maures.

Ces deux tribus, unies par les liens de la fraternité, sont toujours rivales des Trarzats leurs voisins ; cette rivalité existe depuis long-temps, et a été entretenue par l'arrogance des Trarzats qui, possesseurs de la forêt de Sahel, font le commerce de la gomme, tantôt avec les Anglais à Portendick, tantôt avec les Français à l'escale du Cock, et reçoivent alors chaque année des présens considérables des deux nations, lorsqu'elles se partagent le commerce de la gomme. Cet avantage a répandu parmi les Trarzats plus de richesses, plus de munitions de guerre, et par conséquent plus de

moyens de défense et d'agression.

Lorsqu'en 1766, Moctar Agrish devint par droit de naissance et de succession chef des Bracnats, il forma le projet d'abaisser les Trarzats, et surtout Ali-Koury, leur chef, dont il étoit l'ennemi particulier. Il se lia avec Asmanci, chef des Peuls, nègre dont nous aurons occasion de parler par la suite. Les Anglais fomentèrent ces dissensions et ces projets pour être les arbitres de ces diverses tribus, mais lorsque les Français rentrèrent en possession du Sénégal, ils négligèrent ces vues politiques. Ali-Koary, de nouveau menacé par Moctar, en 1784, vint mendier des secours du gouverneur français du Sénégal; on resta sourd à sa demande, et l'on vit bientôt éclater l'orage qui menaçoit depuis plusieurs années.

En 1785, Moctar Agrish, chef des Bracnats, parvint à séduire et à enlever la femme favorite d'Ali-Koury : cet outrage le plus grand que l'on puisse faire à un Maure, souleva d'indignation les Trarzats, et mit le désespoir et la rage dans le cœur de leur chef.

Soit foiblesse réelle, soit timidité, Ali-Koury dévora cet affront pendant un an ; mais il se prépara à la guerre, et, sur le refus des Français, ayant obtenu des Anglais quelques armes et quelques munitions, il osa provoquer la vengeance des Bracnats en leur offrant la bataille.

Le combat se livra à vingt lieues de l'île Saint-Louis du Sénégal.

Au mois d'octobre de l'année 1786, Moctar Agrish avoit joint à ses troupes, déjà nombreuses, quatre cents

nègres Peuls qu'il avoit reçus d'Almamy. Le choc fut terrible et beaucoup plus sanglant qu'il ne l'est ordinairement entre ces peuples. Les Trarzats y firent des prodiges de valeur, mais à la fin ils succombèrent sous le nombre, et furent taillés en pièces ou mis en fuite. Ali-Koury, entouré d'un petit nombre de braves, ne voulut point survivre à sa défaite ; il étoit blessé : il descend de cheval, fait étendre par terre la pagne dont il étoit revêtu, et en s'asseyant, *il est temps*, dit-il, *qu'Ali-Koury meure.* Il provoque encore l'ennemi par ses menaces, il lance sur lui l'anathème, et est tué de deux coups de pistolet par Sidy Hély, frère de Moctar. La plupart de ses affidés tombent expirant sur son cadavre en vou-

lant venger sa mort. Le reste de l'armée chercha son salut dans la fuite, passa le fleuve à la nage à la vue de l'île Saint-Louis, et se retira sur les terres du Damel, prince de Cayr, allié des Trarzats. Amet Moctar, proche parent d'Ali-Koury, lui succéda; mais depuis, la tribu des Trarzats est tombée dans un abaissement dont elle ne s'est pas encore entièrement relevée.

CHAPITRE III.

Chefs des Maures.

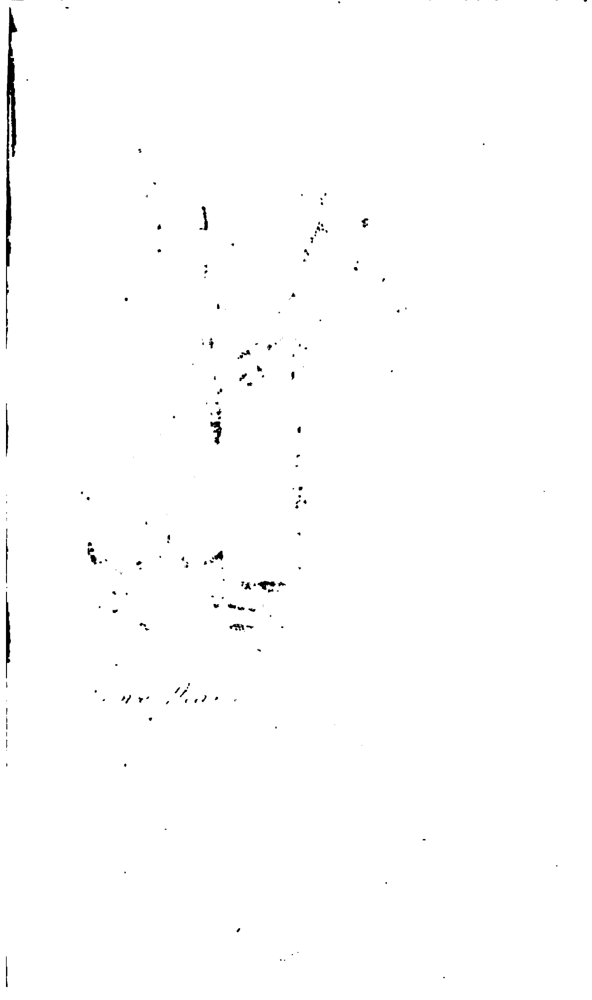
Les Maures, ou Arabes du désert, sont, de tous les peuples, les plus indépendans et les plus passionnés pour la liberté. Ils reconnoissent la suprématie du roi de Maroc : c'est une suprématie spirituelle et nullement temporelle. Ils ne lui paient aucun tribut et n'obéissent point à ses ordres. Les habitans du désert sont partagés en tribus : chacune porte le nom du premier chef de famille qui est venu s'éta-

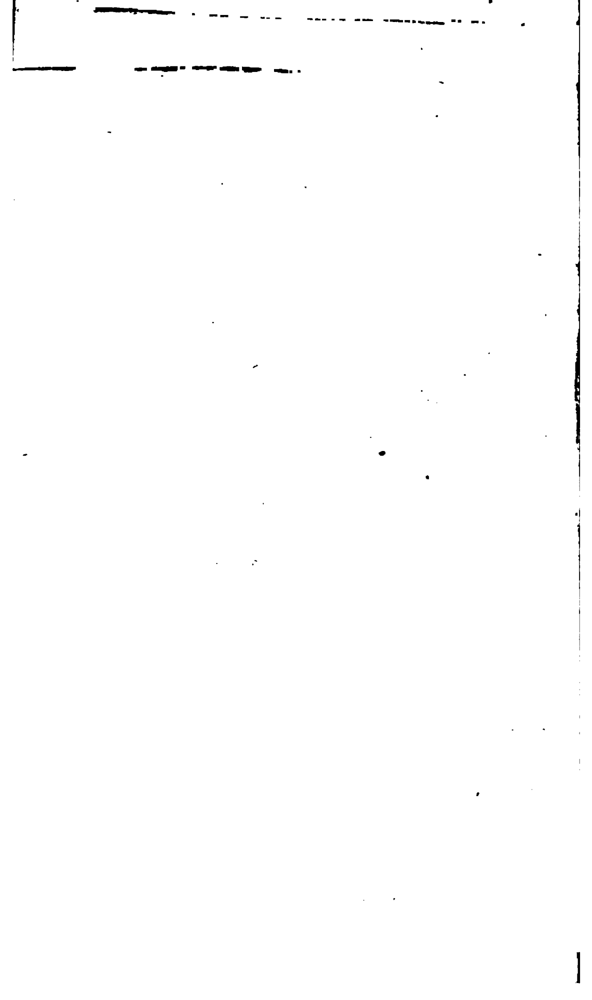
blir dans ces tristes contrées, chacune a son chef qui tient toujours à l'ancienne souche de cette même famille : ils ont des fonctions publiques à remplir ; et la horde ou la tribu lui accorde un dédommagement de ses peines. Malgré son rang, malgré ses richesses, il ne peut rien entreprendre sans l'aveu de sa nation. Etre chef chez eux, ne signifie autre chose qu'avoir le droit de marcher à l'ennemi à la tête de la nation, si elle a résolu la guerre, ou de stipuler ses intérêts dans les négociations.

Le chef n'a aucune distinction personnelle : il est confondu avec la foule en temps de paix ; et s'il est mieux vêtu que les autres, c'est à raison de ses richesses, et non point de son pouvoir.

Lorsqu'il vient traiter avec les blancs, il est entouré des princes de sa famille. (*Voyez la planche en regard.*) Il a des ministres, des grands-officiers. Un certain éclat règne dans cette espèce de cour. Il parle de son pays, de ses sujets en despote; il marche avec gravité, affecte un air de supériorité, se fait toujours accompagner par des interprètes, est entouré de guiriots, ou baladins, et de musiciens fort dissonnans; mais tout cet appareil n'est qu'une comédie pour en imposer aux blancs. La scène finie, ses prétendus ministres mangent dans le même plat que lui, fument dans sa pipe, et partagent entr'eux les présens qu'il a reçus.

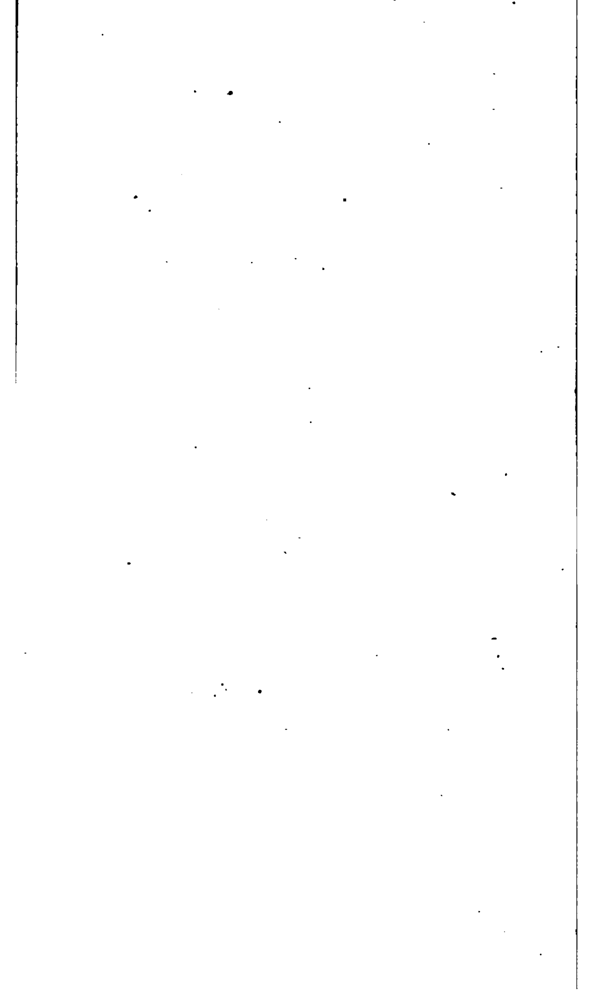
La visite d'un chef maure aux blancs n'a lieu que pour affaires de commerce, ou pour réparation d'une insulte pré-







Prince Maure. Princesse Maure.



tendue : dans tous les cas ce sont toujours des présens ou qu'il demande ou qu'il exige. Le chef satisfait, les gens de sa suite demandent à l'être, chacun suivant son rang; mais à peine toute cette troupe est-elle rendue à l'adouar ou au camp, que tous montrent des prétentions sur les présens accordés, et que le chef après les avoir distribués, n'ayant pas encore de quoi satisfaire la rapacité de ses gens, se voit dépouillé de sa chemise, sous prétexte que les blancs ne refuseront pas de lui donner de quoi s'habiller. Si le chef reçoit un présent qu'il regarde comme précieux, il le donne en garde à ses confidens intimes, ou bien il fait semblant de l'acheter; car ce qu'il a acheté est respecté.

Les gens de la suite des chefs ne

les perdent jamais de vue quand ils sont avec les blancs ; ce n'est pas par crainte qu'on ne leur fasse du mal, c'est pour partager avec eux tout ce qu'ils peuvent obtenir en présent. Reçoivent-ils des alimens, des boissons, et même un verre d'eau sucrée ou de melasse, chacun s'empresse d'en goûter. Cette troupe importune ne cesse de vous assaillir; elle force les portes, elle vient se mettre jusque sous vos pieds, et leurs chefs n'ont ni la volonté ni le pouvoir de les faire retirer. Il faut avoir éprouvé une pareille importunité pour en connoître tout le désagrément.



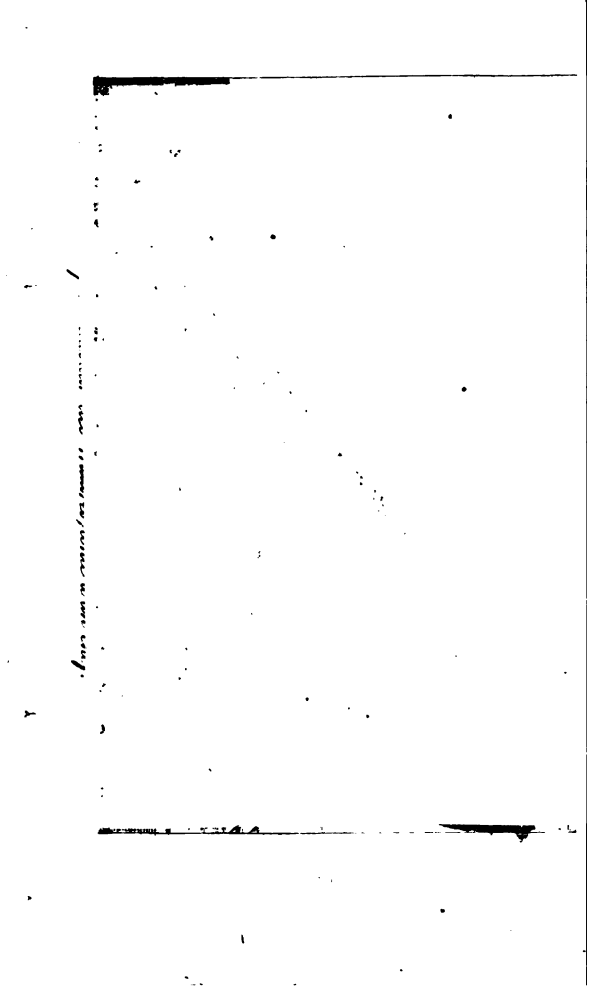


Camp ou Adouar des Maures, tente d'un chef.

CHAPITRE [illegible]

[illegible] ou A[illegible]

[illegible]



CHAPITRE IV.

Camps ou Adouars.

Chaque tribu se divise en hordes : les hordes sont composées d'un certain nombre de tentes que l'on nomme camp ou *adouar*. Elles sont tantôt réunies, tantòt séparées suivant que l'exige le terrain pour la commodité des paturages (*Voyez la planche en regard.*) Les tentes sont faites de poils de chameaux ou de chèvres grossièrement tissus, mais formant une étoffe noire et épaisse, impénétrable à la

pluie. Ce sont les femmes qui filent et qui tissent cette étoffe : elles n'ont point de métier ; chaque fil de la chaîne est attaché à un piquet fiché en terre, et avec de petits bâtons elles croisent les fils pour passer la trame ; la largeur du tissu est de dix-huit pouces environ : on coud les morceaux ensemble pour former la tente : elle est ordinairement de forme ovale ; deux bâtons croisés la soutiennent ; un des côtés est toujours ouvert : les tentes des chefs sont souvent carrées ; quelquefois l'intérieur est séparé par de petites cloisons faites avec des peaux. D'un côté ils mettent les équipages de leurs chevaux et les ustensiles de ménage ; ils couchent de l'autre coté sur une natte artistement tressée, recouverte de la peau de quel-

qu'animal tannée et teinte de diverses couleurs, et dont l'épiderme ou fleur est déchiquetée de manière à former de jolis dessins coloriés. Ils ont des oreillers dans le même genre. Toute la famille couche sous la même tente, père, mère, enfans, et même les chevaux. Le reste de leurs meubles consiste en deux grands sacs de cuir pour renferfermer quelques haillons, trois ou quatre peaux de bouc, quelques cordes de paille pour leurs bestiaux, un pot de terre pour faire chauffer le lait, ou cuire le grain, une cuiller à pot, un couteau, une pique et un gros caillou qui sert de marteau pour enfoncer les piquets de la tente.

La nuit, pour éviter les surprises, soit des hommes, soit des bêtes féroces, ils amènent leurs troupeaux au

milieu de leur camp ; une forte haie d'épines les entoure, et des chiens veillent à leur garde. Ils font une seconde enceinte autour du camp, si la position du terrain le permet ; car quelquefois leur camp occupe une demi-lieue de terrain sur deux lignes.

Les chefs de hordes sont toujours les aînés des familles ; souvent il existe des particuliers plus riches qu'eux. Chaque chef, conjointement avec les vieillards, connoît de tous les différends, et les juge sans appel. Il n'y a que la peine de mort qu'il ne puisse pas prononcer. Il faut alors une assemblée de plusieurs chefs de hordes ; cette même assemblée seule peut juger un chef lorsqu'il est accusé : c'est au chef à régler le lieu où l'on doit asseoir les tentes, le moment du départ,

ainsi que l'endroit où l'on peut s'arrêter. Si les pâturages ne sont pas suffisans pour les troupeaux de toute la horde, elle se sépare, et le chef assigne divers lieux pour les divers campemens. Souvent ils ne sont composés que de sept à huít tentes suivant la qualité du terrain.

La tente du chef est toujours la plus grande et la plus élevée; elle est au centre des divisions. Quitte-t-on un terrain lorsque les pâturages sont épuisés, le chef fait choisir un autre endroit. Les femmes sont alors seules chargées du déménagement; dès le matin elles plient la tente, la chargent, ainsi que tous les ustensiles de ménage, sur les chameaux. On marche à petits pas, afin de donner aux bestiaux le temps de paître. Les esclaves

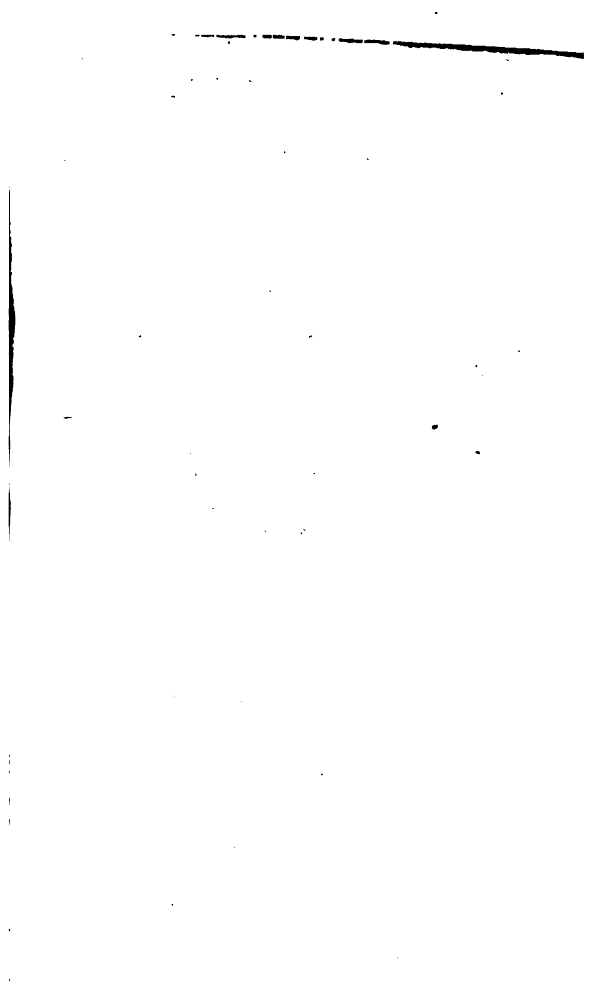
blancs ou nègres conduisent les troupeaux, les femmes et les chameaux, et les Maures sont en avant répandus dans la campagne pour assurer la marche. Quelques uns restent en arrière : s'il s'échappe une chèvre, une brebis ou un chameau, ils les ramènent, et l'animal est rendu à son maître. La marche ne dure ordinairement que cinq à six heures.

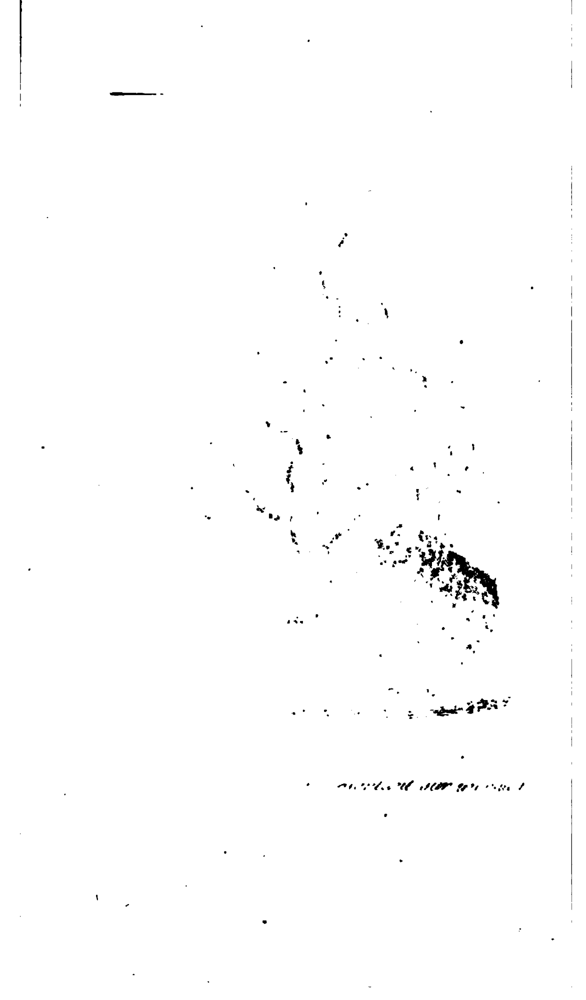
Les femmes des chefs ou des gens aisés montent sur des chameaux ; elles ont les jambes croisées sur une petite selle ronde et creuse en forme de tabouret. Quelquefois une petite tente est disposée sur cet équipage pour les mettre à l'abri du soleil. Un Maure ou un esclave nègre, enfourchant le chameau près du col, conduit l'animal avec une bride ou une corde





Princesse Maure montant sur un chameau





attachée à un anneau qui lui traverse la cloison du nez. (*Voyez la planche en regard.*)

Il arrive quelquefois que le lieu assigné pour campement a été occupé peu de jours avant par une horde voisine, on est obligé de se remettre en route. Par la latitude du fleuve du Sénégal, dans certaines parties du désert, l'on est obligé de décamper à cause de la direction constante des vents à certaines époques de l'année; le vent met alors en mouvement le sable extrêmement léger; tantôt il s'amasse en buttes régulières, tantôt il s'élève en trombes, l'air en est obscurci; ces trombes ou colonnes parcourent un espace considérable, couvrant ou ravageant tout ce qui se rencontre sur leur route. Alors on décampe à la hâte, on charge

précipitamment les chameaux, on s'enfuit le vent au dos, comme si l'ennemi vous poursuivoit; témoin de ces trombes, sur la côte de Barbarie près du Sénégal, j'ai vu les ravages qu'elles pouvoient occasionner, et je ne crains pas d'assurer qu'une peuplade entière pourroit s'y trouver ensévelie.

Les pluies n'ont lieu en Afrique, que depuis le mois de juin, jusqu'au commencement d'octobre; ce seroit une sorte de phénomène que de voir un jour de pluie pendant les huit autres mois.

Les Maures ont soin de faire, dans le désert, de grands trous de distance en distance pour rassembler les eaux pluviales, qui, quoique bientôt croupies, sont la seule boisson que l'on puisse trouver pendant huit mois pour

les hommes et les animaux. C'est par cette raison que l'on rencontre très peu de bœufs et de vaches parmi les tribus qui habitent le centre du désert; ces troupeaux sont plus fréquens chez les Trarzats et les Bracnats qui habitent souvent les bords du fleuve. Le cheval, objet de luxe et de commodité, souvent même de nécessité pour la conservation de la tribu, est abreuvé en cas de besoin avec le lait des bestiaux, et ne peut être possédé que par des particuliers riches. Soit goût provenant de l'habitude, soit nécessité, les Maures mêlent souvent l'urine de chameau avec le lait, et en forment une boisson qui n'est point aussi détestable qu'on pourroit se l'imaginer; j'en ai goûté, et je ne l'ai pas trouvée trop désagréable. Cette même urine sert à

laver les divers ustensiles du ménage.

Pendant que les femmes vaquent aux soins de l'intérieur, les esclaves et les enfans gardent les troupeaux ; ils quittent les tentes vers neuf à dix heures du matin, et ne rentrent qu'au déclin du jour. Les enfans emportent avec eux de la nourriture, les femmes doivent y pourvoir ; les esclaves ne vivent pendant cette absence que des racines ou des fruits qu'ils trouvent dans les champs.

Ce qui prouve que les Maures ont dans le désert des oasis ou demeures, où, à certaines époques, et chassés par les eaux qui s'amassent dans le désert, ils viennent résider régulièrement, c'est que dans les camps qu'ils viennent chaque année établir sur les bords du Sénégal, on ne voit que peu de

vieillards et presque point d'enfans en bas âge. Ce sont ou des jeunes gens ou des hommes dans la maturité de l'âge, l'élite de la tribu.

CHAPITRE V.

Habillement des Hommes.

—

Les jeunes garçons vont nus jusqu'à ce qu'ils aient été circoncis, et les filles jusqu'à l'âge de puberté.

Nous avons déjà parlé de la coiffure des jeunes gens, du desir qu'ils ont de voir tomber leurs différens bouquets de cheveux qu'on ne leur enlève qu'à chaque action d'éclat.

La coiffure des hommes semble ajouter à leur air quelque chose d'antique et de pittoresque. Leurs cheveux





Maure. *Mauresse.*

ne descendent

naissance du

les naturelles,

à leur tête

Rom

de chem

un seul

est dans le

le cou et

vert ; ce

la moitié des

de

et qui

Européens. Cette espèce



noirs, longs et unis, ne descendent jamais plus bas que la naissance du cou; ils forment des boucles naturelles, nombreuses, et donnent à leur tête le caractère de celles des anciens Romains avec lesquels leurs traits prononcés, leur maintien grave et sérieux, et même leur habillement ont des rapports frappans. (*Voy. la pl. en regard.*)

Le costume du peuple est une espèce de chemise sans manches et sans couture : un seul point fixe les côtés; un trou est dans le milieu pour passer la tête; le cou et la poitrine restent à découvert; ce vêtement ne descend qu'à la moitié des cuisses. Il est composé d'un morceau de toile de coton blanc ou de guinée, qui vient de l'Inde, et qui leur est apportée par les Européens. Cette espèce de tunique

est souvent arrêtée par une ceinture. La plupart n'ont point d'autre vêtement, et ne le quittent que quand il tombe en lambeaux.

Ceux qui ne peuvent avoir des guinées ou des toiles de coton bleues tissues par les nègres, font leurs chemises avec une étoffe de laine assez grossière. Plusieurs portent des caleçons qui ne vont qu'à moitié des cuisses : ces caleçons sont de toile bleue, très plissés vers la ceinture, et ne sont fermés qu'avec un nœud coulant. Ils sont ouverts entre les cuisses.

Les riches mettent par-dessus ce vêtement un haique, espèce de couverture de cinq aunes de long sur cinq quarts de large, venant de Tunis ou de Maroc, et composée d'une étoffe légère et souple, de laine, de poil de

chèvre ou de poil de chameau. Ce vêtement, relevé sur l'épaule droite, a de la noblesse, et est disposé de manière à laisser toujours au corps sa liberté. L'étoffe est ordinairement fond blanc, rayé de grandes bandes bleues ou pourpres; enfin dans le temps des pluies ou la nuit, ils portent par-dessus, un gros manteau appelé *renif*. Il est sans couture, fait de poil de chèvre et de chameau, et est impénétrable à la pluie. Souvent, au lieu d'une étoffe de laine, le *renif* est composé de peaux d'agneaux morts-nés, fort bien apprêtées, le poil en dehors; ces peaux sont artistement cousues. Ce manteau, accompagné d'un capuchon, terminé par un cordon assez long, avec une houpe, est de forme carrée; ses deux angles supérieurs se

réunissent sur la poitrine au moyen d'une agrafe, souvent d'argent : il descend jusqu'aux talons.

Les talbes ou prêtres sont les seuls qui se couvrent la tête avec un morceau de toile en forme de turban. Quelquefois ils ne mettent qu'une simple bande de toile blanche qui fait l'effet d'un diadème.

Une espèce de porte-feuille appelé *napha*, suspendu au cou, en cuir rouge ou noir lisse, et avec des dessins assez agréables, renferme dans ses divers compartimens, leurs pièces de monnoies, leur pipe et leur tabac. (*V. la pl. en regard.*) Des sandales de même en cuir coloré, des gris-gris ou amulettes en forme de colliers ou de bracelets, complètent leur ajustement : les princes y ajoutent des colliers d'am-

bre et de corail entremêlé de grains d'or. Ils ont aussi des bracelets d'or massif au bras, et de fortes chaînettes du même métal aux pieds.

Mais ce qu'ils regardent comme leur plus grand ornement, sont les armes : ils en ont un soin particulier, et renferment leurs fusils dans des sacs de cuir pour les préserver de la rouille. C'est ainsi qu'en usent les kalmoucs, les kirguis, les cosaques et les soldats de ces nombreuses hordes sous la domination de la Russie, et que les malheurs de la guerre ont amenés récemment dans notre belle France. Ils préfèrent les fusils à deux coups dont les canons sont en partie dorés, dont la crosse est mince et garnie d'ivoire ou de filigranes d'argent.

Ils recherchent les sabres, et surtout

ceux à lames courbes ; ils en fabriquent eux-mêmes ; la poignée, la garniture et la monture sont presque toujours en ébène garni en argent. Le fourreau, de cuir, est de même garni en argent. Ils portent toujours leur sabre à la main, ne se servent jamais de baudrier ; mais lorsqu'ils sont à cheval, ils les passent dans leur ceinture.

Ils ont de fort beaux poignards à lame recourbée, tranchante des deux côtés, dont la poignée est garnie de divers ornemens d'argent.

Les pauvres qui n'ont point de fusils, portent des couteaux flamands à gaîne de cuir, au lieu de poignards, et ils s'arment d'un bâton garni avec un coin de fer ; enfin ils portent des zagayes ou lances de sept à huit pieds

de long, dont le bois est fort léger, et dont le fer porte environ dix-huit pouces.

—

CHAPITRE VI.

Habillement des Femmes.

Leurs cheveux, longs et extrêmement noirs, sont nattés en plusieurs tresses et garnis de grains de verroterie, d'ambre, de corail, quelquefois de coquillages. Les unes laissent pendre ces tresses et en nouent seulement deux sur la poitrine; les autres les relèvent en couronne sur le sommet de la tête. Cette coiffure, tressée avec soin et placée sur une jeune et jolie figure aux yeux grands, noirs et vifs,

ne manque pas d'agrément. (*Voy. la pl. en regard.*)

Les vieilles enveloppent cette couronne avec une petite bande de toile bleue, qu'elles font repasser sous le menton pour l'arrêter de l'autre côté.

Leur habillement consiste dans un morceau de toile bleue ou de guinée, un peu plus ample que celui des hommes. Au lieu de le passer en scapulaire, les femmes s'en entourent et en rassemblent les bouts sur la poitrine, près des épaules, où elles les arrêtent, les pauvres avec de longues épines qui leur servent d'épingles, les riches avec des agrafes d'argent.

Un autre morceau d'étoffe de même couleur leur ceint les reins et descend jusqu'aux talons.

Elles portent pour chaussure soit

des sandales comme les hommes, soit des pantoufles d'Europe, en maroquin rouge ou jaune, et jamais d'autre couleur.

Des boucles d'oreilles d'or et fort pesantes, des colliers d'ambre, de corail, d'or, et de girofle, des bracelets d'or, des chaînettes de même métal aux pieds, dix ou douze rangs de verroterie et de cristal autour des reins, et posés immédiatement sur la peau, et de manière qu'en marchant on en puisse entendre le cliquetis, des bagues à plusieurs doigts, tels sont les divers bijoux qui leur servent d'ornemens.

Les hommes sont fort curieux de la parure de leurs femmes, et l'on peut juger de la richesse d'un particulier par les ornemens que portent et ses femmes et ses esclaves.

Ni l'un ni l'autre sexe ne porte de linge, et le défaut d'eau les empêche de laver leurs vêtemens, de sorte qu'ils sont toujours couverts de vermine. C'est pour se mettre à l'abri des morsures de cette vermine, ainsi que de celles des moustiques et des maringouins, espèce d'insectes du genre des cousins, et dont le pays est rempli, qu'ils se frottent le corps de beurre et de graisse; la plus rance est toujours préférée, ce qui leur donne une odeur infecte qui ne devient supportable que par une longue habitude.

Dans certaine partie du désert, quand les femmes paroissent en public, elles se cachent le visage avec une pagne ou espèce de manteau qui recouvre leurs vêtemens; elles ne laissent alors paroître que les yeux.

A certaine époque du mois elles se barbouillent de rouge et de noir, le tour des yeux, le front, une seule des joues, et le menton.

CHAPITRE VII.

Alimens et manière de les préparer.

LA sobriété est la vertu principale des Maures : aussi sont-ils en général extrêmement maigres et fluets. Ils ne font que deux repas par jour, et souvent ils se contentent d'un seul le soir après le soleil couché, et même vers neuf heures. Quand ils vont à la guerre ou en voyage, ils restent quelquefois trois ou quatre jours sans manger; ils calment alors leur appétit en se serrant fortement le ventre, et en le serrant

chaque jour davantage. Mais malheur à celui qui leur donne l'hospitalité, à la suite de cette longue abstinence; ils sont capables de dévorer un mouton entre deux. Je les ai vu au Sénégal manger une quantité immense d'alimens avec une voracité incroyable. Si on leur donne un mouton, ils l'étouffent pour ne pas perdre le sang; ils l'enterrent dans la braise, et sans attendre qu'il soit entièrement cuit, un quart d'heure après ils le retirent du feu, mangent la peau, rongent les cornes et les sabots, et dévorent jusqu'aux tripes sans les avoir vidées.

Six pintes d'eau mêlées avec de la mélasse suffisent à peine pour abreuver l'un d'eux.

La nourriture ordinaire des Maures voisins de Maroc ou de Tunis, est

de l'orge ou du blé broyé entre deux pierres et bouilli avec du lait. Ils se procurent ce grain par échange, soit avec les habitans de Maroc, soit avec les Arabes Monselemines ou Mongearts qui sont et agricoles et pasteurs. Ceux du désert du midi remplacent la farine d'orge par celle de mil, qu'ils achètent des nègres en traversant le fleuve du Sénégal.

Dans le désert, après la prière du matin, le premier soin des Maures est de traire les femelles de chameaux; c'est à force de coups de pieds qu'on les fait lever; on leur ôte une tresse de corde qui couvre leurs mamelles, et au moment où leur petit accourt pour les téter, et qu'il a les lèvres pleines d'écume blanche, le gardien les sépare, et en appuyant la tête

contre le ventre de l'animal, ils lui pressent le pis dont ils tirent jusqu'à cinq pintes de lait. Lorsque les pluies ont ranimé la verdure, le gardien, après avoir goûté chacun des tirages, les verse dans un baquet placé auprès de la maîtresse ; il n'a pour nourriture que le lait fourni par le dernier chameau qu'il trait.

La maîtresse met de côté sa part, sert son mari et ses enfans, et renferme le reste du lait dans la peau de bouc qu'elle laisse exposée au soleil avant que d'en faire du beurre.

Leur manière de le faire est fort simple : ils mettent le lait dans une peau de chèvre, la suspendent sur trois bâtons, et l'agitent environ deux heures de suite.

Le beurre fait, on le renferme dans

de petites peaux où il acquiert une odeur forte qui le rend plus agréable au goût de ces sauvages.

Le lait est la principale nourriture des Maures ; jamais ils n'en manquent, et comme il ne demande aucune préparation, ils y ont plus souvent recours ; car chez eux la paresse semble être la cause de sobriété.

La cherté de la poudre fait qu'ils vont fort peu à la chasse.

Leur manière de vivre ne leur permet pas d'élever des volailles, et ce n'est que les jours de grandes fêtes qu'ils tuent un cabri ou une vache exténuée ou malade.

Les riches font usage de viande conservée que les Français nomment *ma-choirant*. On la prépare de la manière suivante : le bœuf étant tué, on enlève

la chair ; on la coupe par lanières de la grosseur du pouce ; on la trempe dans une eau fortement salée, et on la fait sécher au grand soleil pendant plusieurs jours. La viande devient dure et se conserve long-temps. Lorsque l'on veut en faire usage, on la fait ramollir dans l'eau, et on la fait cuire ; ensuite, on s'en sert dans les longs voyages. On peut en faire un bouillon qui n'est point désagréable. J'ai suivi ce procédé dans un voyage que je fis dans l'intérieur, et cet aliment me fut fort utile.

Ils ont une manière particulière de chauffer l'eau : ils font un trou en terre, le remplissent de bois, mettent de gros cailloux dans le milieu, les font rougir au feu, et les jettent ensuite dans l'eau pour la faire bouillonner. Ce

sont les tribus qui n'ont que des sébiles de bois, qui usent de ce moyen.

J'ai goûté d'un de leurs mets, qui est peu ragoûtant, mais qui n'est pas désagréable, et est fort nourrissant. On le prépare de la manière suivante : on remplit une outre de lait et de gomme, de telle sorte que le lait ne remplisse que les intervalles de la gomme; on agite le mélange jusqu'à parfaite solution de la gomme, on laisse sécher au soleil; la partie caséeuse du lait, mêlée avec la gomme, prend de la consistance : au bout de quelque temps on perce l'outre pour laisser échapper une partie du petit-lait; on laisse sécher de nouveau. Cette espèce de fromage conserve toujours un peu de mollesse. En voyage l'on en coupe pour les besoins journaliers.

Ils ont une méthode particulière pour faire cuire la viande. Le mouton ou l'agneau qu'ils veulent faire cuire est écorché ; on en retire les intestins ; on saupoudre l'animal de sel, et on l'enveloppe de nouveau dans sa peau. On fait un trou en terre proportionné à la grandeur de l'animal ; on y allume un grand feu ; une heure après on en retire une partie de la terre échauffée, on place l'animal dans le trou, on jette dessus de cette même terre chaude, que l'on recouvre de sept à huit pouces de terre froide ; on allume dessus un grand feu jusqu'à ce que l'on croie la viande cuite On la retire alors du trou. On jette la peau qui sert d'enveloppe, et l'on reçoit le jus de la viande dans des gamelles de bois ou dans des calebasses.

Le pays fournit un grand nombre de racines, et une sorte de truffe qui se rencontre fréquemment ; les pâtres, la plupart nègres esclaves, s'en nourrissent dans le jour, comme nous l'avons déjà vu.

On trouve quelques fruits fort acides, et très convenables au climat, une sorte de jujube et des dattes dans plusieurs oasis ; ce fruit et sa bonté sont assez connus pour n'avoir pas besoin de description. Il n'y a que les riches qui puissent s'en procurer, les palmiers et dattiers étant ravis dans une grande partie du désert. Enfin, dans les années de disette, les pauvres se nourrissent avec des sauterelles qu'ils font frire avec du beurre. On rencontre aussi dans le désert une graine nommée avezoud, qui

ressemble à de la graine de moutarde. On la réduit en poudre, et l'on en forme une pâte qui peut servir de nourriture en cas de disette.

Les esclaves sont nourris comme les maîtres; mais si l'esclave est chrétien, on le nourrit à part, et sa nourriture est prise sur la nourriture générale; et s'il en reste, ce qui ne peut arriver que dans les jours de cérémonie, les femmes, ni même les esclaves négresses n'y touchent point; elles portent le scrupule jusqu'à ne point se servir de tout ce qui a touché la nourriture du chrétien.

Une preuve de la frugalité des Maures est le peu d'ustensiles de leur cuisine, qui consistent dans un pot de terre, une petite marmite de cuivre jaune, et une gamelle de bois.

Leur religion leur défend les boissons fermentées; les chefs boivent de l'eau sucrée avec du sucre ou de la mélasse, lorsqu'ils peuvent s'en procurer par le commerce. Le peuple boit de l'eau ou du petit-lait aigri. Ceux qui ont des liaisons avec les Européens, moins scrupuleux que leurs compatriotes, boivent souvent du vin ou de l'eau-de-vie avec excès.

CHAPITRE VIII.

Caractère.

—

L'on prétend que, dans les oasis de l'intérieur, il existe quelques tribus dont les mœurs vraiment patriarcales sont une image de l'innocence et de la vertu. Faut-il en croire sur cela les rapports de quelques chefs des Maures, qui, par leur rang, leur naissance, leurs manières, une éducation plus soignée, laissent loin derrière eux leurs sauvages compatriotes? On voudroit y ajouter foi pour l'honneur de

l'humanité ; mais, en général, ces hommes de la nature sont plus près des vices que des vertus.

S'ils sont religieux, c'est avec la superstition la plus grossière ; s'ils sont hospitaliers, c'est avec répugnance. Leur courage n'est que de la férocité, le sang froid leur en impose, la fermeté les épouvante.

Paresseux à l'excès, ils passent les journées entières étendus sur leur natte à dormir, à fumer, ou à se faire ôter la vermine qui les ronge. Les femmes sont en général chargées de ce soin ; les hommes ne répugnent point à se rendre ce service.

Toujours entraînés par la passion, la moindre contradiction les échauffe ; ils ne sauroient jamais traiter de leurs affaires domestiques sans que la colère

soit dans leur geste et la fureur dans leurs yeux.

Ils s'entretiennent de leurs exploits avec une fanfaronade qui semble cacher de la lâcheté, et citent avec emphase le nombre des ennemis qu'ils ont terrassés : ces assertions ridicules, repoussées par des dementis, excitent des querelles ; la dispute s'échauffe, et se termine souvent par des coups de poignard. A la vérité, le lendemain tout est oublié ; l'adversaire va voir celui qu'il a blessé dangereusement la veille, et s'entretient avec lui de l'adresse avec laquelle il a saisi le moment favorable pour lui porter le coup.

Traîtres et perfides, ils connoissent si bien leurs défauts qu'ils ne sortent jamais de leurs tentes sans être armés;

jamais ils ne traitent par écrit, persuadés que celui qui recevroit une obligation seroit poignardé par celui qui l'auroit souscrite.

Ils sont envieux à l'excès ; un petit coffre sans aucune valeur, ou le moindre objet, excitent la cupidité d'une famille entière, de toute une peuplade.

Brisson raconte que le frère de son maître fut le plus envieux du petit butin dont l'avoit enrichi son esclave : il lui proposa un jour comme une chose fort simple d'égorger son frère pendant la nuit, lui offrant son poignard, et lui promettant pour récompense de le conduire à Maroc. Cette proposition fut reçue avec horreur. Quelques jours après elle fut renouvelée avec instance par l'oncle de

Sidy-Mohammed, qui, de tous ses parens, paroissoit lui être le plus attaché. Plus d'une fois il vit cet homme, l'un des plus considérés de la horde, s'introduire furtivement pendant la nuit dans la tente de Mohammed, pour y enlever quelque ferraille ou autre objet de peu de valeur.

Les jeunes gens sont exercés de bonne heure à se servir du poignard, à déchirer leurs adversaires avec leurs ongles. Les Maures fabriquent même un instrument particulier pour cet objet : il est en fer, a la forme d'un peigne à un seul côté ; les dents sont en forme de scie ; le dos se termine par un anneau que l'on passe dans le doigt du milieu. Familiarisés de bonne heure avec le crime, on diroit qu'ils éprouvent en le commettant les mêmes

sensations que fait éprouver la vertu.

Dès l'enfance, les garçons se livrent à toutes leurs volontés, sans être jamais contrariés en rien, et sans par cela même pouvoir souffrir la moindre contradiction. A douze ou quatorze ans on les voit prendre la parole, s'énoncer avec assurance, et souvent discuter les intérêts politiques avec les vieillards, et quelquefois avec toute la sagacité d'un homme mûr.

Ignorans et vains, ils se regardent comme le premier peuple du monde, n'ont aucune idée du reste de la terre, regardent le soleil, la lune et les étoiles qu'ils appellent les enfans de la lune, comme créés pour leur seule utilité, et pour marquer les jours de leurs jeûnes, les heures de leurs prières. Ils pensent que les Européens naissent, habitent

et meurent dans leurs vaisseaux ; qu'ils n'ont ni champs ni récoltes, et sont tout étonnés que nous ne différions d'eux que par la couleur et le langage.

Les femmes passent des journées entières à médire, et sont d'une gourmandise sans exemple. La plupart s'exposent à des affronts sans nombre pour se procurer un peu de viande de chameau ou de chèvre, quand elles savent qu'on en fait cuire dans une tente quelconque. L'on verra plus bas le peu de considération dont les femmes jouissent parmi cette nation, jusqu'à ce qu'elles aient des enfans mâles, et le peu de soin que les Maures mettent à l'éducation de leurs filles.

CHAPITRE IX.

Religion.

L'ISLAMISME est la religion des Maures, mais avec les modifications que nécessitent et le climat et leurs mœurs. Il est défiguré par les superstitions les plus grossières. Tous les Maures sont circoncis, et c'est à l'âge de sept à huit ans que l'on fait subir aux enfans cette opération douloureuse. Les femmes le sont aussi quelquefois.

Tous les jours ils se réunissent scrupuleusement pour la prière.

Avant le lever du soleil le talbe ou prêtre appelle la horde à grands cris en prononçant : I Allah acoubar. Chacun se rend au milieu du camp ou adouar. Le talbe, remarquable par sa longue barbe, par une figure desséchée par le jeûne, et qui sort de dessous une espèce de manteau, formé d'une étoffe de laine moitié blanche, moitié cramoisie, qui le couvre en entier, portant à la main un chapelet composé de boules noires au nombre de cent quinze (*Voyez la planche en regard*), élève une voix triste et aiguë, et entonne la prière générale. Le peuple est rangé sur une même ligne, la figure tournée vers le levant. Chacun se couvre la tête de la draperie qui lui sert de vêtement ; le talbe se courbe vers la terre, il écarte avec ses mains celle sur

laquelle ses pieds ont posé ; il prend une poignée de celle qu'il n'a point souillée, et, à défaut d'eau, il s'en frotte le visage, les mains et les bras jusqu'aux coudes pour se purifier ; le peuple l'imite dans toutes ses actions.

Après la prière, ils restent quelque temps accroupis, tracent avec leurs doigts différentes figures sur le sable, et tournent leurs mains autour de leur tête, comme s'ils s'arrosoient d'une sainte onction ; dans leurs prières les Maures observent le plus grand recueillement et le plus profond respect ; les femmes, qui n'assistent qu'à celle du matin et à celle qui se fait à dix heures du soir, se placent à l'entrée de leurs tentes, et se tiennent tournées vers le levant.

La plupart des Arabes sont intolé-

rans sur la religion. Les Mongearts seuls ne partagent point cette manière de voir. La religion juive est la seule proscrite chez eux : jamais un juif n'ose mettre le pied sur leurs terres ; si on l'y rencontroit, il seroit brûlé vif ; les signes caractéristiques de leur figure et de leur habillement les feroient bientôt reconnoître.

On rend un respect infini aux vieillards, quelle que soit leur condition ; ils ont les mêmes honneurs et les mêmes prérogatives que les prêtres, et que les Maures qui ont visité le tombeau de Mahomet comme pélerins.

Croyant à la prédestination comme tous les mahométans, on n'entend jamais le Maure se plaindre, quelles que soient les pertes qu'il éprouve. Il cherche cependant à éviter le malheur;

mais s'il arrive, *telle est la volonté de Dieu* est son seul mot et sa consolation.

Il est rare que les Maures fassent le pélerinage de la Mecque pour visiter le tombeau de Mahomet ; ceux qui ont eu ce bonheur sont distingués par le terme de Sidy, qui signifie maître, tandis que les autres ne portent que le nom distinctif qu'ils ont reçu en naissant. Ils observent avec sévérité le carême du ramadan ; et si des raisons de santé les forcent de s'en dispenser pour le moment, ils se croient obligés de jeûner par la suite autant de jours qu'ils s'en sont abstenus. Les talbes sont mariés et ont autant de femmes qu'ils peuvent en nourrir. Partout ils sont comblés de présens, et ne sont jamais inquiets pour leur subsistance.

Si les Maures sont mahométans zélés, ils sont aussi fort superstitieux. La superstition est entretenue chez eux par leurs prêtres qui y trouvent leur intérêt. Ils font un trafic de talismans et d'amulettes, de gris-gris, que l'on nomme *téré*, c'est-à-dire, écriture. Ce sont des passages du Coran, enveloppés fort artistement dans du cuir, et que le peuple regarde comme un préservatif contre toute espèce de malheur. Ces gris-gris se paient fort cher. On en met sur les tentes, les bœufs, les chevaux et les chameaux.

Un animal mort sans répandre de sang est impur; il faut qu'il soit égorgé. Celui qui le tue se tourne du côté du levant, et prononce, avant de le tuer, les premiers mots de la prière générale. Un animal, égorgé par un san-

glier, devient impur; on ne le mange pas, quoiqu'il y ait eu du sang répandu, parce que le sanglier lui-même est impur.

CHAPITRE X.

Des Femmes.

Les Maures, comme tous les mahométans, regardent les femmes comme étant d'une espèce inférieure aux hommes; elles leur semblent créées pour leurs plaisirs et leurs caprices; ils s'occupent en conséquence fort peu de l'éducation des filles. Tout ce qui est jouissance de l'âme, toute émotion du cœur, tout ce qui est délicatesse en amour leur étant entièrement inconnu, ils comptent pour rien les qualités

morales, et leur absence chez les femmes n'est pas considérée chez ce peuple comme un défaut. La soumission la plus absolue est tout ce qu'ils exigent.

Chaque peuple a ses goûts, chaque pays a ses modes. Une peau huileuse, des dents longues sortant de la bouche, des chairs pendantes aux bras, des ongles d'un pouce de long et taillés en pointe, une corpulence telle que deux esclaves puissent à peine embrasser une femme en se touchant réciproquement l'extrémité de leurs doigts, voilà la beauté parfaite chez les Maures. Aussi, dès le bas-âge, on fait manger tous les jours aux filles une quantité énorme de couscous, espèce de bouillie faite avec le mil, et on leur fait boire plusieurs jattes de

lait ; la violence vient au secours de l'appétit, et les coups sont employés pour leur faire avaler ce que l'estomac refuse.

Cependant, malgré les idées reçues dans le pays, on voit plusieurs femmes qui paroîtroient jolies même aux yeux des Européens ; ce sont de jeunes filles de quinze à seize ans, qui ont encore la taille svelte, les traits délicats, des dents bien rangées et très-blanches, la mode étant de se les frotter continuellement avec un petit bâton de tamarin que l'on appelle *sotiou*. Leur peau brune permet à l'incarnat d'animer leurs joues ; elles savent donner de la vivacité à leurs yeux en noircissant leurs paupières avec de la tutie ; et si elles savoient ce que c'est qu'aimer et sentir, elles pourroient peut-être

ranimer chez ce peuple abruti ces goûts chevaleresques qui autrefois ont rendu les Maures des Espagnes des modèles de vaillance et de courtoisie; mais bientôt dépravées au milieu d'un peuple corrompu et pervers, connoissant le mal avant de pouvoir distinguer le bien, vouées dès l'enfance au mépris et à l'abaissement, elles s'avilissent elles-mêmes, et deviennent incapables de connoître et de produire ces sentimens généreux dont le plus souvent les femmes ont été et les guides et les modèles.

Quoique les femmes dans le Zaahra aient la permission de paroître en public, elles sont cependant dans un état voisin de l'esclavage; elles sont tenues plus ou moins sévèrement, suivant les tribus auxquelles elles ap-

partiennent. Leurs occupations sont de préparer la nourriture, de filer les laines de chameau et de chèvre, de tisser les étoffes pour la fabrication des tentes, de traire les bestiaux, et de ramasser le bois pour la nuit. Au soleil couché, à l'heure du repas, elles servent leurs maris. Tous les hommes libres ou esclaves de la même religion, mangent ensemble; les restes servent pour les femmes qui mangent après eux.

Les femmes des particuliers riches qui ont des esclaves négresses (et il y en a peu qui n'en aient point), se font remplacer dans tous les travaux énoncés ci-dessus par leurs esclaves, et restent toujours oisives, couchées nonchalamment sur des nattes, et occupées comme les hommes à fumer leur pipe.

Les femmes des chefs ou leurs parentes se font servir très-impérieusement ; elles ont toujours à leur suite plusieurs esclaves négresses qui vont au-devant de leurs moindres volontés. Quelquefois ces esclaves portent l'attention jusqu'à ramasser les pierres et les épines qui pourroient blesser les pieds mignons de ces énormes masses de chair.

Un de leur plaisir est de se visiter les unes les autres ; la déférence exige alors qu'on laisse faire tout l'ouvrage à celle qui vient rendre visite à sa parente ou à son amie. La nouvelle arrivée s'empare du ménage, prépare la nourriture, bat le beurre, et s'occupe continuellement pendant que son amie l'entretient des affaires de la famille ou de la tribu. On juge de la réception

à l'étendue de l'ouvrage qu'on laisse faire à la personne qui visite. Celle-ci prépare ordinairement une fois plus de nourriture que de coutume, et le maître de la tente invite ses voisins à venir prendre leur part du repas. Les esclaves eux-mêmes se ressentent de l'abondance qui règne dans la famille, et la nouvelle venue, veut que tout le monde puisse se retirer satisfait.

Un Maure ne peut sans incivilité entrer dans la tente d'un de ses voisins ; il l'appelle en-dehors, et la femme qui l'entend se voile aussitôt. Un mari manqueroit d'usage si, en entrant dans sa tente, il s'étendoit sur la natte qui sert à sa femme ; il ne doit s'en servir que lorsque sa femme est couchée. Comment accorder cette politesse avec le mépris dont ils acca-

blent leurs femmes, mépris qui ne cesse que pendant leur grossesse.

Les Mauresses sont nubiles de bonne heure, et se marient fort jeunes.

CHAPITRE XI.

Mariage.

Un Maure qui veut se marier choisit parmi les filles de la horde celle qui lui plaît le plus, et en fait la demande au père, qui ne peut le refuser à moins que le prétendant n'ait une tache infamante.

La tente, destinée à recevoir les nouveaux époux, est ornée d'un petit pavillon blanc; le futur a le front ceint d'un bandeau de même couleur, même quand il convoleroit en secondes

ou troisièmes noces. L'accordée est conduite par ses parens à la tente du prétendu ; celui-ci fait présent à sa femme d'habillemens et de bijoux. Ces habillemens consistent en étoffes de laine rouge et blanche, en colliers d'ambre, de corail ou de verroterie, en miroirs, boîtes de gérofle, ciseaux et autres menus objets. La fortune du mari se juge à la valeur des présens.

La cérémonie est toujours accompagnée d'un grand repas ; les jeunes filles de la horde dansent toute la journée au son des instrumens. Leur danse est fort expressive, mais peu décente ; leurs mouvemens sont réglés par les battemens de mains des spectateurs, et quelquefois accompagnés de leurs chants.

Le lendemain on sépare de l'époux

la nouvelle mariée ; ses compagnes s'en emparent, et la lavent de la ceinture aux pieds ; on la peigne, on lui tresse les cheveux, on lui rougit les ongles, et on la pare d'une pagne ou étoffe neuve. Elle fait ses visites dans le camp, et le soir on la reconduit à la tente de son mari.

Si le père de la femme est pauvre, il trouve dans son gendre plus riche un soutien et une aisance qui lui sont rarement refusés ; si le gendre est pauvre, son beau-père vient à son secours, et lui fournit des moyens d'améliorer son troupeau.

Un Maure en général ne se marie que quand il a le moyen d'acheter sa femme, qui devient en quelque sorte sa propriété.

La naissance d'un garçon donne lieu

aux plus grandes réjouissances dans la famille. On ne connoît dans ce pays ni sage-femme, ni accoucheur : la mère accouche souvent seule étendue sur le sable ; elle y dépose son enfant, prend du lait pour se fortifier, et reste couchée dans sa tente. Quelquefois entourée de ses compagnes, elle est encouragée par elles ; jamais elle ne pousse un cri : ce seroit un déshonneur que de témoigner des souffrances.

Pour manifester sa joie, celle qui accouche d'un garçon se noircit le visage pendant quarante jours ; à la naissance d'une fille, elle ne se noircit que la moitié du visage, et pendant vingt jours seulement.

La polygamie est permise par la loi de Mahomet ; les riches profitent de cette permission, les pauvres en usent

rarement ; mais la femme qui ne donne point de garçon est répudiée avec la permission des plus anciens de la horde, permission qui ne se refuse jamais. Elle est libre alors de vivre avec un autre homme. Plus une femme a de garçons, plus elle est considérée. Elle n'a plus alors de divorce à craindre ; son empire devient absolu ; on ne souffre plus qu'elle remplisse aucun emploi servile.

Le divorce peut avoir lieu pour incompatibilité d'humeurs. La femme alors se retire chez ses parens ; si le mari est attaché à sa femme, il va la réclamer ; mais si elle s'opiniâtre à ne vouloir point retourner avec lui, elle est libre de le faire, et peut se remarier. Cette permission ne lui est point accordée, si elle a un enfant, et surtout

un garçon ; et si sa retraite chez ses parens duroit alors plus de huit jours, elle pourroit être punie de mort.

Les mauvais traitemens ne sont point une insulte pour la femme ; mais elle regarde comme un déshonneur les plaintes que son mari pourroit faire à sa famille.

En général, les Mauresses sont fidèles. Malgré l'opinion reçue parmi les mahométans elles se croient immortelles comme les hommes ; mais elles pensent que leur fidélité envers leurs maris est une condition nécessaire pour qu'elles puissent jouir du bonheur dans l'autre vie. Elles se croient, au contraire, vouées à un éternel esclavage, si elles manquent à ce devoir.

Si un Maure a un enfant mâle d'une de ses négresses esclaves, la mère est

mieux traitée sans cesser d'être captive. Son enfant est élevé comme les autres Maures ; il a le rang de citoyen, et est libre comme eux.

Les femmes ne portent pas le nom de leurs maris ; elles conservent celui qu'on leur donne à leur naissance. Lorsqu'un Maure part pour un voyage de plusieurs jours, sa femme, après avoir reçu ses adieux, le suit à une vingtaine de pas de distance de sa demeure ; elle jette après lui la pierre qui sert à enfoncer les piquets de la tente, et lorsqu'elle s'arrête, elle l'enterre dans le sable jusqu'à son retour.

CHAPITRE XII.

Education des Enfans.

Les enfans sont entièrement abandonnés à leur volonté ; jamais on ne les corrige : ce seroit un crime de les battre, vu que, suivant l'opinion de ce peuple, ils n'ont point assez de raison pour distinguer le bien d'avec le mal. C'est par une suite de ce même raisonnement que l'on tient la même conduite envers les sourds, les muets et les fous. Les talbes sont chargés de l'instruction des enfans; mais si l'un

d'eux s'ennuie des exercices publics, il les quitte à sa volonté, et vient, sans crainte de reproches, s'occuper à garder les bestiaux de son père. Ceux qui persévèrent dans l'étude de l'Alcoran deviennent prêtres après avoir subi les épreuves devant les vieillards instruits, et jouissent de toute la considération publique. Tous les matins les jeunes enfans s'assemblent d'eux-mêmes aux lieux d'instruction, qui sont pour eux des lieux de récréation. Souvent ils s'y rassemblent avant l'aube du jour, et étudient à la clarté du feu; ils écrivent leurs leçons, sur des planchettes, avec des roseaux et une encre qui leur est particulière; les plus grands et les plus instruits reçoivent directement leurs leçons des prêtres, et les communiquent ensuite à leurs



camarades : ce sont les enfans qui se montrent à lire les uns aux autres. Pendant qu'ils vaquent à leurs occupations journalières, ils portent leur planchette derrière le dos pour étudier lorsqu'ils en ont le temps.

On leur rase la tête, et l'on n'y laisse que quatre toupets de cheveux. Chaque toupet est abattu dans une assemblée de famille, à chaque action remarquable de l'enfant. Si, à l'âge de douze à treize ans, il tue un sanglier ou une autre bête féroce qui se seroit jetée sur son troupeau, on lui abat un toupet. Si dans le passage d'une rivière il sauve à la nage un chameau qui se laisseroit emporter au courant, on lui en abat un second. S'il tue un lion, un tigre ou un homme d'une nation ennemie dans une surprise ou dans

une attaque, on le considère comme homme, et on lui rase entièrement la tête. Rarement il parvient à l'âge de vingt ans sans avoir mérité cet honneur; comme ils ont honte d'être traités en enfans, ils s'exposent aux plus grands dangers pour avoir la tête tondue en entier.

Chez ce peuple où les lois ne sont que des usages, où les besoins sont très-circonscrits, l'âge et l'expérience sont presque inutiles, et il n'est pas surprenant de voir des enfans causer avec les hommes, et soutenir des conversations suivies.

CHAPITRE XIII.

Sépulture.

A peine un chef de famille a-t-il rendu les derniers soupirs, que l'on entend des cris ou plutôt des hurlemens affreux qui partent de la tente. Les femmes libres ou esclaves poussent les cris les plus plaintifs. On lave le corps ; on l'ensevelit dans l'un de ses vêtemens, et on le dépose dans une fosse. On élève ensuite du sable sur cette fosse à une hauteur plus ou moins grande, suivant le rang que le défunt occupoit pendant sa vie.

On rend des honneurs funéraires aux guerriers illustres morts à la guerre. Dès que la bataille est finie, chaque parti creuse des tombes. Les talbes, avertis de se rendre sur le terrain teint du sang de leurs frères, accourent pour remplir leurs fonctions. Elles consistent à articuler quelques sons plaintifs sur quelques poignées de sable ramassé dans une coquille, à en répandre sur les malheureux qu'ils préparent à la mort, à leur appuyer le pouce sur le front comme s'ils y appliquoient quelqu'huile sainte; enfin, à leur jeter sur le corps une écharpe et un chapelet. Quand ils ont rendu l'âme, on les étend dans la fosse toujours sur le côté gauche, la face tournée vers le levant. On entoure la tombe de pierres entassées les

unes sur les autres pour servir de monument. On distingue l'âge des guerriers par le terrain que le cercueil occupe. On chante leurs louanges, et l'on accompagne les voix plaintives des guiriots, du son des instrumens. Les femmes prennent part à la douleur générale et partagent l'émotion publique.

Tout voyageur qui passe près de la tombe y met une motte de terre, ou y plante un morceau de bois, et y fait sa prière. Des chansons rappellent les faits d'armes des guerriers, et servent à transmettre leur souvenir aux générations futures.

Lorsqu'un père de famille meurt, tous les objets de sa tente sont enlevés par celui des enfans qui se trouve au moment du décès. S'il y a de l'argent,

de l'or, des bijoux, tout disparoît, et les autres enfans éloignés n'ont à partager que les bestiaux et les esclaves, le tout par portions égales. Les filles n'entrent point en partage, et se retirent chez leur frère aîné. S'il y a des enfans en bas-âge, la mère se retire chez sa sœur s'il y en a une de mariée, ou chez sa mère. Les propriétés du défunt ne sont point perdues ; le chef de la horde en prend soin, et les partage également entre les héritiers lorsqu'ils sont en âge d'en jouir, et de pourvoir eux-mêmes à la conservation de leurs biens. S'il n'y a point d'enfant mâle, la femme se retire chez ses parens, et c'est le frère du défunt qui hérite.

Que le défunt soit mort sur le champ de bataille, qu'il soit mort

dans sa tente, on la porte dans un autre lieu. S'il est mort dans sa tente, ses effets sont exposés à l'air. Les funérailles sont toujours suivies d'un repas où les parens et les amis oublient et le mort et leur chagrin.

CHAPITRE XIV.

L'Hospitalité [1].

DANS le Zaahra l'hospitalité est observée dans toute son étendue. A peine un étranger arrive-t-il devant les tentes que la première personne qui l'aperçoit le salue par un *salam malicum*, auquel le voyageur répond par *malicum salam*. On lui indique la tente où

[1] Cet article est entièrement extrait de l'ouvrage de M. Saugnier, qui a été esclave dans le désert.

il doit aller. C'est ordinairement le plus riche qui doit donner l'hospitalité. S'il y a plusieurs voyageurs, chaque habitant doit contribuer aux frais de leur réception. Si le maître n'est point à sa tente, la femme ou l'esclave va à la rencontre de l'étranger, le fait arrêter à vingt pas de cette tente, et lui apporte une portion de lait pour se rafraîchir. On décharge ses chameaux, on arrange ses effets autour de lui, on lui donne une natte dont on se prive, et ce qu'il faut pour se couvrir, afin qu'il soit à l'abri des rigueurs de l'air ; car il est d'usage qu'un étranger ne doit jamais être admis dans les tentes. On prend ses armes, on les dépose près de celles du maître, soit pour qu'elles n'aient point à souffrir du serein, soit pour se préserver des mauvaises intentions que

pourroit avoir un inconnu. On lui prépare ensuite de quoi manger. S'il n'y a rien à la tente, comme cela arrive souvent, on se procure promptement quelques mets dans les tentes voisines; le voyageur est toujours sûr d'avoir quelque chose, car on se passeroit plutôt de souper que de ne rien lui donner. C'est une loi générale qui n'est jamais enfreinte. Les devoirs de l'hospitalité sont si respectés qu'un ennemi qui auroit blessé ou tué le maître d'une tente, y trouve un asile sacré et inviolable, quoiqu'il y soit environné de ceux qui naturellement doivent le plus desirer sa perte.

L'arrivée d'un étranger est un événement dans la horde; tous s'asseyent autour de lui. On s'informe du pays qu'il vient de quitter, de celui qu'il

vient de parcourir, s'il a rencontré telle ou telle horde sur sa route, en quel état sont les pâturages. Les nouvelles de sa santé ne viennent que lorsque la curiosité est satisfaite sur tous les autres points. Si l'étranger est un talbe, on lui laisse l'honneur d'entonner la prière; le talbe de la horde se place auprès de lui.

La tente du chef est presque toujours celle que l'on indique. Cet homme, qui n'a point d'industrie particulière, ne pourroit, si la coutume n'y avoit pourvu, nourrir à ses frais tous les étrangers qui passent près des tentes de sa horde; toutes les tentes contribuent à former ses provisions. Chaque particulier lui fournit ordinairement par semaine deux livres d'orge moulu, ce qui lui fait un très-grand avantage,

surtout lorsqu'il ne lui survient pas beaucoup de voyageurs à nourrir. Comme il est ordinairement un des plus riches en bestiaux, il a toujours suffisamment de lait ; mais, en cas de besoin, on lui en donneroit partout.

Si l'étranger a des amis dans la horde, ou s'il est d'un rang distingué, on tue une chèvre ou un mouton, quelquefois même un bœuf. La femme prépare le festin ; et, avant de faire cuire la viande, elle en sépare la graisse qu'elle sert crue. Lorsque le repas est prêt, elle met de côté la part de son mari, celle de ses amis ou voisins ; elle place la part de l'étranger sur une natte ronde assez bien tressée ; un esclave la porte, et le maître va l'offrir lui-même. Le repas n'est jamais servi qu'après le soleil couché, même quand le voyageur

seroit arrivé de grand matin. Ce dernier invite le maître à partager le repas, mais celui-ci s'en défend à raison du respect que l'on porte aux étrangers.

Le lendemain, le voyageur continue sa route; il part sans prendre congé de personne; s'il reste plus long-temps, on lui fait sentir qu'il devient importun en diminuant progressivement sa ration jusqu'à ce qu'il disparoisse.

M. Saugnier rapporte un exemple qui prouve avec quel scrupule les lois de l'hospitalité sont révérées parmi les Maures. Un chef de voleurs, réfugié dans les montagnes de l'Atlas, ayant été instruit, par ses espions, du jour du départ des négocians français, lorsque, par ordre de l'empereur de Maroc, ils quittèrent Sainte-Croix de

Barbarie pour s'établir à Mogador, voulut profiter de cette circonstance pour piller leurs marchandises. Il fit avancer sa troupe dans un des défilés des montagnes par où la caravane qui escortoit ces marchandises devoit passer. Cette troupe de voleurs étoit composée de quatre cents hommes déterminés et bien armés : il s'en falloit de beaucoup que l'escorte de la caravane fût aussi nombreuse ; mais le hasard la préserva du malheur d'être pillée, peut-être même égorgée. Une pluie abondante, survenue, oblige à faire halte ; la nuit avançoit, on étoit près de la maison du chef de ces brigands. Le conducteur de la caravane, ne voulant point rester dans l'endroit où on avoit fait halte, proposa de changer de route et de se rendre à l'ha-

bitation de cet homme connu pour être un chef du pays, et non pour un chef de voleurs. Les négocians y consentent ; on est bientôt arrivé. On décharge les marchandises pour les mettre à l'abri de la pluie. Le maître du lieu, instruit de l'arrivée de la caravane, vint recevoir les négocians, et leur apprit qu'il avoit mis quatre cents hommes en embuscade pour les dépouiller, mais qu'il falloit qu'ils fussent sous la protection spéciale du prophète pour avoir évité ce malheur ; il ajouta qu'ils n'avoient plus rien à craindre, puisqu'ils étoient venus se réfugier chez lui ; que sa religion lui ordonnoit de les protéger, et que les quatre cents hommes, loin de les attaquer, les escorteroient jusqu'à Mogador : ce qui fut exécuté sans même

qu'il exigeât aucun salaire pour sa peine et celle de ses gens.

On ne sauroit trop louer chez cette nation cette vertu hospitalière qui s'y est conservée d'âge en âge, comme chez tous les peuples nomades, si les Maures n'usoient de nombre de stratagèmes pour se mettre à l'abri de cette pratique qu'ils regardent comme incommode. S'il paroît un voyageur inconnu, ils placent, à quelque distance de leur tente, une selle de chameau, une natte, un fusil et un petit ballot, annonces des équipages d'un prétendu voyageur, qui auroit déjà mis pied à terre, ce qui leur sert d'excuse et de motif de refus auprès du nouvel arrivé. Souvent l'étranger, qui se doute de la ruse, ne se rebute pas; il s'établit auprès de ces mêmes bagages, guette de tous

côtés ; s'il voit du feu, il court dans l'espérance de trouver à manger. D'abord il se tient caché derrière la tente pour entendre ce qui s'y passe. S'il entend les apprêts du repas, il se présente sûr du succès de sa démarche, car jamais on ne voit passer quelqu'un qu'on ne l'invite à entrer et à prendre sa part du festin.

CHAPITRE XV.

Le Vol.

PAR quelle bizarrerie le peuple, qui porte l'exercice de l'hospitalité jusqu'au scrupule, est-il de toutes les nations la plus portée au vol? Ce penchant est même en quelque sorte encouragé par la loi, puisqu'il ne s'agit que de n'être pas pris sur le fait pour voler impunément. Le vol n'est un crime que le jour; la nuit la loi l'autorise, probablement pour engager chacun à rester toujours sur ses gardes dans un

pays où tant d'animaux féroces viennent enlever les bestiaux, seule richesse des particuliers. C'est en raison de cet usage que le soir les femmes et les enfans rangent soigneusement sous la tente tous les objets qui pourroient être enlevés. Ceux qui viennent les visiter, voisins ou amis, sont examinés avec attention, et épiés dans toutes leurs démarches. J'ai vu des Maures me voler avec extrêmement d'adresse, faisant tomber, avec leur pagne ou manteau, de menus objets, les saisissant ensuite entre le gros orteil du pied et le doigt suivant, et se les passant de proche en proche, et de pied en pied jusqu'à la porte, tandis que d'autres bavardoient et gesticuloient pour détourner mon attention. Un objet, enlevé sans qu'on s'en soit aperçu, appartient au ravis-

seur, et ne peut être réclamé, même quand il seroit reconnu.

Le vol a souvent lieu, à force ouverte, la nuit; le Maure, qui a été conclure un marché, et n'a pas gardé le secret, est attendu par des Maures voisins qui cherchent à le surprendre; mais celui-ci, presque toujours en garde contre les agresseurs, au premier bruit fait feu, et se bat ensuite avec son poignard. Le bruit attire les Maures de la horde voisine; en vertu des lois de l'hospitalité ils prennent la défense du plus foible. Malheur aux agresseurs, s'ils ne se dérobent par une prompte fuite; mais n'importe qui succombe, l'affaire en reste là: le mort passe pour l'agresseur, et jamais les familles ne demandent vengeance. On enterre les morts sur le

lieu même, la tête tournée vers le levant, et on couvre leur tombe des pierres que l'on peut amasser.

CHAPITRE XVI.

Guerre et Pillage des Esclaves.

Si l'on en excepte quelques tribus telles que celles des Ouadelims et des Labdessebas que leur férocité et le peu de civilisation mettent toujours aux prises avec leurs voisins, les guerres sont rares de tribu à tribu.

Lorsqu'une horde ou une tribu entière se retire, soit sur le mont Atlas, soit dans les oasis pour y passer la mauvaise saison, tous ceux qui la composent se rassemblent et marchent en

ordre. S'ils n'ont point alors de chef désigné, ils en élisent un, et lui obéissent aveuglément. Tout homme en état de porter les armes concourt à la défense commune. Les esclaves et les femmes conduisent les troupeaux. Les cavaliers vont à la découverte; si l'on aperçoit quelque troupe suspecte, la caravane fait halte, et l'on se dispose au combat. Mais rarement on en vient aux mains. Si l'ennemi se croit le plus fort, il tombe sur les troupeaux, les pille; sinon il se retire.

On campe toutes les nuits; les avenues du camp sont gardées par des sentinelles avancées qui, suivant la méthode en usage en Europe dans les places de guerre, jettent de temps en temps de grands cris pour prouver qu'elles ne sont pas endormies.

Leurs armes sont des fusils et des pistolets que leur procurent les Européens. Mais ces armes qui en général sont défectueuses, sont bientôt rendues inutiles par l'humidité du climat. Une réparation un peu importante est au-dessus du talent de leurs ouvriers. Ils ont des sabres et des poignards dont une partie est fabriquée dans le pays, et des zagayes ou des flèches qu'ils fabriquent eux-mêmes.

Dans quelques tribus, une grosse timbale ou espèce de tambour est déposée chez un des habitans les plus considérés : on s'en sert soit pour appeler aux armes, soit pour annoncer qu'un Arabe est égaré dans le désert, ou que des chameaux sont perdus.

Lorsque deux tribus sont en guerre, une seule affaire vide bientôt leur

querelle : ils marchent sans ordre ni discipline ; la cavalerie s'élance ; les chameaux dressés pour le combat se précipitent les uns sur les autres, partagent la fureur de leurs maîtres, mordent et déchirent leurs adversaires ; l'on combat corps à corps ; on ne fait point de prisonniers : si un soldat tombe entre leurs mains, ils l'égorgent ; si c'est un chef, ils facilitent sa fuite ; s'il est blessé, ils l'achèvent. Quinze à vingt hommes restés sur le champ de bataille décident du sort de la journée et de la campagne.

Les hommes ne sont point forcés de marcher au combat, mais celui qui s'y refuse est noté d'infamie. Si quelques familles d'une tribu n'ont pas été de l'avis qui a prévalu, elles ne prennent point part à la guerre, forment

une horde particulière, passent même quelquefois chez l'ennemi, ou s'unissent à lui contre leurs compatriotes, sans être pour cela regardées comme traîtres ou rebelles : à la paix, elles rentrent dans leur tribu.

Ce sont toujours les femmes qui sont chargées des négociations de paix; c'est un hommage que l'on rend à leur intelligence et à leur adresse. Le respect qu'on leur porte lève les obstacles que pourroit rencontrer tout autre envoyé, et on leur accorde souvent par déférence ce que l'on refuseroit aux hommes par opiniâtreté. Les femmes de chefs sont celles que l'on charge de cet honorable ministère. C'est dans une pareille mission que la femme d'Ali-Kouri fit connoissance avec Moctar-Agrish, qu'il la séduisit par ses pré-

sens, et l'engagea à quitter son mari pour se rendre chez les Bracnats.

Les tribus qui avoisinent les bords du Sénégal, les *Assounas* surtout, sont la terreur des nègres de l'autre rive. Le desir qu'ils ont de se procurer des esclaves pour s'affranchir de toute espèce de travail, et surtout de garder leurs troupeaux, la passion qu'ils ont pour les armes et autres marchandises européennes, font qu'ils affrontent toute espèce de danger pour se procurer des esclaves. Ils en font un objet de commerce soit avec les Européens, soit avec les Maures de l'intérieur du désert ; ils en transportent eux-mêmes ou en vendent pour être transportés à travers l'intérieur de l'Afrique, jusques dans l'Abyssinie et dans l'Egypte.

Lorsque les Maures veulent exercer le pillage, ils se réunissent une vingtaine bien armés, traversent le fleuve à la nage avec leurs chevaux, font souvent vingt ou trente lieues dans un jour, arrivent de nuit près du village qu'ils veulent piller, laissent leurs chevaux dans les bois, se cachent près d'une fontaine non loin du village, ou dans des champs de mil. Souvent ils passent des journées entières à l'affût et sans manger que quelque peu de mil. Il est rare que dès le matin les femmes et les enfans ne viennent à la fontaine pour y puiser de l'eau; ils fondent alors sur leur proie, l'enlèvent sur leur dos, la font monter en croupe sur leur cheval, tenant un des doigts de la victime entre leurs dents, prêts à le couper si elle jette le moindre cri.

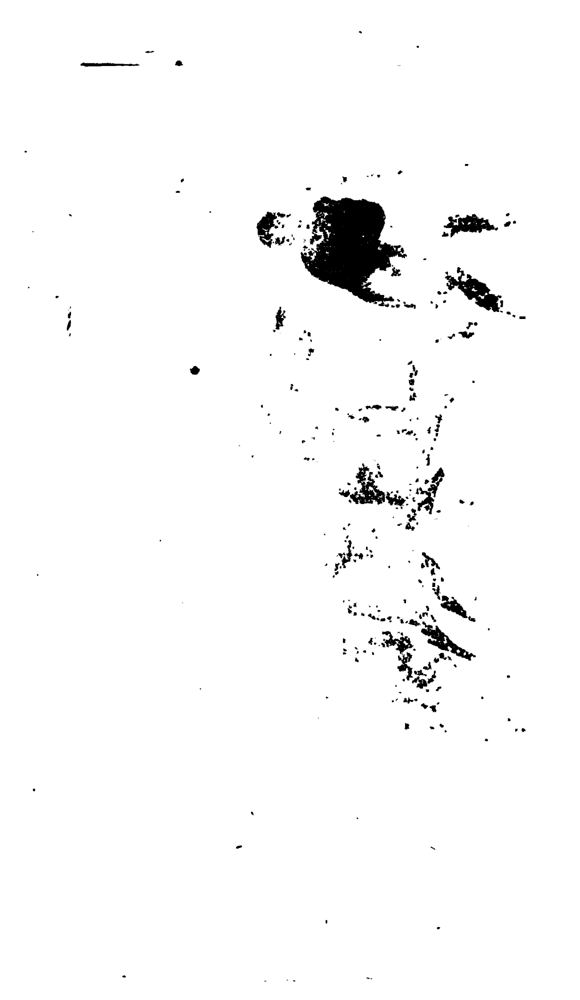




Maures pillants un village Nègre.

D'autres fois ils fondent de nuit sur un village en poussant tous des hurlemens affreux ; ils mettent le feu au village ; les pauvres nègres saisis d'épouvante, chassés par la flamme, s'enfuient, hommes, femmes et enfans ; ils sont alors saisis par leurs exécrables ravisseurs : les uns sont attachés à la queue des chevaux ; les enfans sont mis en croupe ; d'autres sont liés à la selle. Les brigands fuient avec ces infortunés à qui ils font faire trois ou quatre journées de marche forcée pour regagner leur [illegible] (*Voy. la planche en regard.*)

Si le village paraît à [illegible] sur la défensive, rarement les Maures en viennent au combat ; poursuivis ils abandonnent une [illegible] proie, et fuient avec le [illegible]



D'autres fois ils fondent de nuit sur un village en poussant tous des hurlemens affreux ; ils mettent le feu au village ; les pauvres nègres saisis d'épouvante, chassés par la flamme, s'enfuient, hommes, femmes et enfans ; ils sont alors saisis par leurs exécrables ravisseurs : les uns sont attachés à la queue des chevaux ; les enfans sont mis en croupe ; d'autres sont liés à la selle. Les brigands fuient avec ces infortunés à qui ils font faire trois ou quatre journées de marche forcée pour regagner leur repaire. (*Voy. la planche en regard.*)

Si le village parvient à se mettre sur la défensive, rarement les Maures en viennent au combat ; poursuivis, ils abandonnent une partie de leur proie, et fuient avec le reste ; si quel-

ques uns des leurs sont blessés, il les abandonnent; les nègres les égorgent sans pitié, foible vengeance des maux que leur causent ces infâmes brigands.

Dans ces excursions il n'y a pas de partage; chaque Maure garde sa prise; le chef lui-même n'a que ce qu'il a pu enlever : malheur à celui qui n'a rien pris; à son retour il est honni de ses femmes, et est un objet de risée pour ses compatriotes. *Samba-Fal*, chef des Assounas, fut, il y a vingt-cinq ans, la terreur de ces contrées et le brigand le plus intrépide; son regard farouche, sa figure balafrée, ses nombreuses cicatrices attestoient ses combats fréquens, que seul il avoit soutenus contre des villages entiers. Lui seul fournissoit des cargaisons entières d'esclaves : il a fini par être tué, non pas

au champ d'honneur, mais au champ du carnage. *Ibrahim - Fal* son frère lui a succédé; il n'a ni la même activité, ni la même valeur, ni la même réputation que son frère.

Ces excursions sont fréquemment répétées, et toujours avec de semblables ruses et de pareils moyens. Les villages situés sur les bords du fleuve y sont toujours exposés, et cependant les nègres ne font rien pour leur sûreté personnelle. Ils sont vigoureux, ils sont armés; leur population est nombreuse, et cependant ils aiment mieux payer de forts tributs aux chefs des Maures pour en être protégés. Ceux-ci désavouent les entreprises de leurs compatriotes, mais ne les punissent jamais; quelquefois, mais rarement, ils font rendre les nègres volés

lorsqu'ils n'ont pu être vendus de suite. Les nègres ne peuvent user de représailles ; il est rare qu'un Européen veuille acheter un Maure dont il ne sauroit tirer aucun service.

CHAPITRE XVII.

Arts et Industrie.

L'INDUSTRIE des Maures se remarque particulièrement dans l'éducation des bestiaux. Ils ont des moutons bruns ou noirs, à poils presque ras au lieu de laine, supportant la soif d'une manière étonnante, et dont la chair est bonne et succulente; les brebis donnent un lait abondant; des chèvres leur fournissent du lait pour leur nourriture, du poil pour leurs vêtemens et leurs tentes.

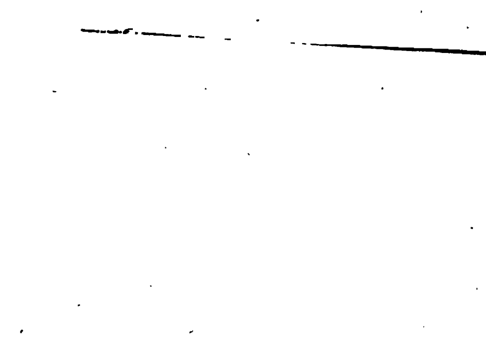
Une espèce de bœuf que l'on nomme bœuf porteur, leur est d'une grande utilité. Il sert à porter les bagages et les marchandises dont ils trafiquent dans l'intérieur. On passe un anneau dans la cloison du nez de cet animal; un bout de corde attaché à l'anneau sert de bride. Ce bœuf est la bête de somme des pauvres, et souvent la monture des riches, comme la plus douce.

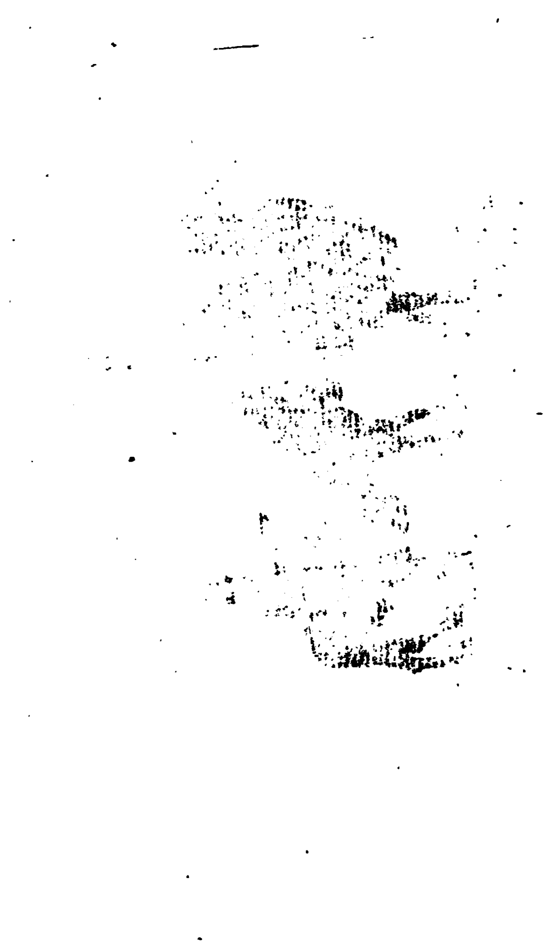
Outre un fanon volumineux qui pend presqu'à terre, et des cornes grandes et belles se rapprochant par la pointe, ces bœufs ont un caractère distinctif; c'est une masse de chair qui s'élève sur le garrot entre les deux épaules, et forme une saillie de près d'un pied. Cette partie de l'animal est un morceau fort délicat. Ce bœuf





Maure et Nègre allant à la traite de la gomme.





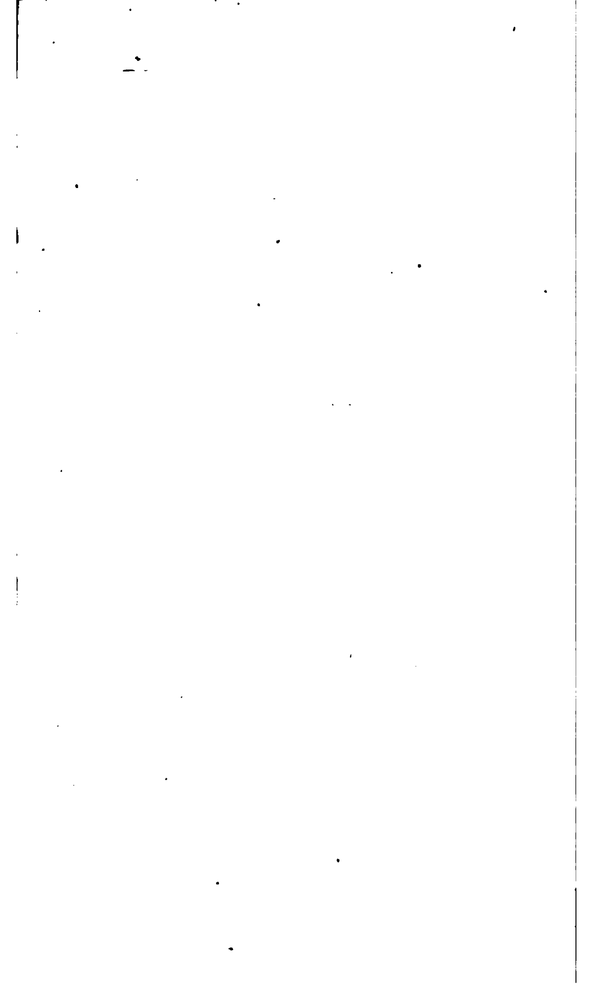
ne [illegible] son, mais [illegible]
[illegible] par ses [illegible]

C'est [illegible] ces bœufs de [illegible]
[illegible] que les Maures commer[illegible]
[illegible]ent sans crainte sous la [illegible]
[illegible]; c'est avec eux [illegible]
[illegible] fleuves les plus [illegible]
[illegible]rique.

Le passage de ces [illegible]
[illegible]tien aux environs d[illegible]
est fort curieux à [illegible]

Après avoir la[illegible]
peau, les Maures [illegible]
[illegible]s des [illegible]aux [illegible]
plus [illegible] et les [illegible]
pour [illegible]

L[illegible]
[illegible] qui se[illegible]
[illegible]ent un [illegible]
[illegible]



ressemble au bison, mais il en diffère par sa taille et par ses habitudes.

C'est avec des bœufs de cette espèce que les Maures commerçans s'avancent sans crainte sous la zone torride ; c'est avec eux qu'ils traversent les fleuves les plus larges de l'Afrique.

Le passage de ces caravanes qui a lieu aux environs de l'île Saint-Louis est fort curieux à voir.

Après avoir laissé reposer le troupeau, les Maures choisissent quelques uns des animaux les plus forts, les plus dociles et les meilleurs nageurs pour former l'avant-garde.

Les conducteurs de cette avant-garde, qui sont tous des jeunes gens, mettent un soin extrême dans le choix de l'animal qu'ils doivent monter. Ils

passent aux cornes de chaque bœuf une corde longue de quatre pieds, montent debout sur l'animal, les pieds appuyés contre le garrot, le corps penché légèrement en arrière; ils tiennent la corde en portant leurs armes et leurs vêtemens sur la tête.

Arrivés sur le bord du fleuve, les conducteurs jettent de grands cris; les bœufs y répondent ainsi que les bœufs et les Maures du grand troupeau.

Le bœuf le plus fort fend le fleuve avec force, encouragé par la voix de son conducteur; les autres le suivent en serrant la file : le reste du troupeau reste sur la rive les yeux fixés sur les nageurs.

Le passage terminé, les conducteurs poussent trois grands cris, les bœufs

y répondent. Ces cris répétés par les Maures et les bœufs restés sur l'autre rive, semblent exciter le courage du grand troupeau qui témoigne son impatience de rejoindre l'avant-garde.

On prend de suite les mêmes moyens pour le passage du troupeau; des cris sont de nouveau répétés sur l'une et l'autre rive, et en peu d'heures, la caravane entière a passé sans accident des fleuves de plus de deux mille toises de largeur.

L'animal le plus précieux pour l'Arabe, le seul qui ait pu rendre le désert habitable, c'est le chameau. On en connoît de deux espèces: l'un à deux bosses, l'autre à une seule; on nomme celui-ci dromadaire : c'est cette dernière espèce seulement qui se trouve dans le désert. Ce n'est point

ici le lieu d'en faire la description, non plus que celle de ses habitudes; Buffon l'a faite avec autant d'élégance que de vérité; on peut le consulter sur cet article. La plupart des dromadaires, élevés par les Maures, sont fauves-clair; on peut juger de leur âge par l'absence du poil sur les parties sujettes au frottement, et par les callosités plus ou moins dures dans tous les endroits où porte la selle. Un dromadaire ne doit commencer à servir qu'à huit ans; de quarante à cinquante ans il cesse d'être utile. Sa vie peut avoir soixante ans de durée. On sait avec quel soin, avec quelle patience l'Arabe en fait le plus docile des esclaves. On peut soupçonner qu'il en existe deux variétés, l'une, forte et grande, destinée pour le commerce et les voyages

de long cours; l'autre, petite, mais plus agile, destinée pour la guerre. L'une est caractérisée par la patience, l'autre par le courage. Toutes les deux, également sobres, se contentent, dans certaine circonstance, de quatre ou six livres par jour d'une pâte faite avec du lait fermenté et de la farine de mil : véritable habitant du désert, pendant six et même neuf jours, il peut supporter la soif, et lorsque, tourmenté par ce besoin pressant, il découvre par l'odorat le voisinage des eaux, il allonge le cou, et se met à courir avec vitesse pour atteindre promptement le but de ses desirs. C'est ce dont j'ai été témoin moi-même dans un voyage que j'ai fait dans l'intérieur, et où, malgré ma prévoyance, je commençois à sentir les anxiétés de la soif.

Les jeunes chameaux sont les seuls qui fournissent aux Maures le poil qui sert pour leurs vêtemens et pour leurs tentes. Avec le poil des chameaux plus âgés ils font un fil grossier qui leur sert à faire une espèce de vase imperméable qui remplace nos seaux et nos baquets.

L'éducation du dromadaire prouve jusqu'à quel point est poussée l'industrie des Maures, seule elle leur assigneroit un assez haut degré de civilisation, si l'on n'étoit forcé de le leur accorder à raison des arts qu'ils cultivent.

On retrouve dans les chevaux maures une partie de la beauté et de la perfection de ces chevaux arabes prisés à si juste titre. Dans les oasis, chaque tribu en élève dont elle conserve les alliances et la généalogie. Nourri dans la tente,

le cheval connoît tous les membres de la famille, est d'une douceur et d'une docilité singulières, apprend divers tours d'adresse tels que de mettre un où deux genoux en terre au moindre signal, de saluer de la tête, etc. Les Maures montent sur des selles à la turque, les jambes relevées par des étriers plats dont l'angle aigu sert à exciter le cheval. Parfaits cavaliers, ils lancent leurs chevaux au galop d'une extrême vitesse, et les arrêtent sur cul, ce que l'on n'oseroit pas faire en Europe dans la crainte de rompre les jambes du cheval; mais c'est sur le sable qu'ils font leurs évolutions. En courant ventre à terre, on les voit lancer, soit en avant, soit en arrière, une zagaye longue de six pieds, et présque toujours sans man-

quer le but. A la suite de ces courses forcées, leurs chevaux sont toujours rouges de sang et blancs d'écume ; l'angle aigu de l'étrier déchire leurs flancs ; le mors fait à la turque, mais grossièrement fabriqué, leur écorche le palais ; et le sang rougit l'écume dont ils sont bientôt couverts.

Si l'on en excepte ces courses forcées, le cheval est traité avec un soin qui prouve qu'il fait partie de la famille, mais jamais il ne lui est permis de se coucher. Huit cordes servent à l'attacher sans comprendre celle qui le retient au râtelier ; quatre cordes attachent chaque jambe à quatre piquets ; deux autres cordes attachent soit les deux jambes de devant, soit les deux de derrière par couple ; deux autres enfin, l'une la jambe droite de devant

à la droite de derrière ; l'autre la jambe gauche de devant à la gauche de derrière. Au-dessous de l'animal est un petit seau de bois enfoncé dans le sable pour recevoir les urines. La fiente est enlevée aussitôt qu'expulsée. Quelquefois un petit râtelier contient la nourriture de l'animal, souvent elle est posée par terre. La planche placée dans ce volume, à la page 20, représente un cheval attaché ainsi.

Les chevaux de race sont en général portés à un prix fort élevé ; j'en ai vu que le Damel ou prince de Cayor avoit payés jusqu'à vingt-cinq captifs, ce qui faisoit alors plus de dix mille francs. J'en ai ramené un en France qui n'avoit coûté que huit cents francs, mais qui étoit fort jeune, d'un blanc de lait, et remarquable par la beauté de ses

formes, et surtout par la finesse extrême de ses jambes.

L'on a déjà vu la manière dont les Mauresses tissent les étoffes pour les tentes avec le poil de chèvre ou de chameau. Dans l'intérieur du désert, d'autres tisserands font des étoffes fines qui servent de pagnes ou de robes, et que l'on teint de diverses couleurs; on en fait aussi de plus grossières pour servir de manteaux.

Ils excellent dans la manière d'apprêter et de tanner les peaux de leurs bestiaux et celles des animaux sauvages; ils ne donnent pas à leurs cuirs le grain du maroquin, mais ils savent les rendre extrêmement lisses, les teignent en noir, en rouge et en jaune, et dessinent dessus des ornemens ou des compartimens agréables; ils font des




Outre des Maures pour
contenir de l'eau
Collier de grisgris
qui se met aussi sur la tête
en forme de couronne
Giberne
pour
la poudre
et le plomb

outres, des naphas ou portefeuilles, des selles, des harnois, des brides, des bottes, des sandales, des gaînes pour leurs armes, des sellettes rondes pour les chameaux, des gris-gris de toutes sortes de formes en cuir, dans lequel ils renferment des paroles du Coran. Tous ces divers objets sont fort artistement travaillés, et parfaitement cousus avec du cuir aminci et tordu en forme de fil. (*Voyez la planche en regard.*)

Ils fabriquent eux-mêmes leurs étriers, leurs mors, leurs zagayes, leurs flèches, et divers outils en fer; ils raccommodent les fusils tant bien que mal, et forgent des sabres et des poignards, soit avec le fer que leur fournissent les Européens, soit avec celui qu'ils tirent des nègres de l'intérieur.

Les Mongearts, peuple tantôt agricole, tantôt nomade, ont parmi eux des ouvriers qui fabriquent des écuelles, des mortiers de bois et des charrues grossières.

Des orfévres mettent en œuvre l'or et l'argent ; ils fabriquent avec adresse et même avec goût des boucles d'oreilles, des bagues, des anneaux, des bracelets ou manilles, des chaînettes de pieds, des colliers dont se parent les chefs, les gens riches et leurs femmes : leur paiement consiste dans le dixième en sus du poids des objets en or ou en argent qu'ils façonnent ; ils travaillent les poignées de leurs sabres et de leurs poignards, et les incrustent d'or ou d'argent. Ces ouvriers parcourent l'Afrique, et vont exercer leur métier chez les différens

peuples nègres, à des distances de trois ou quatre cents lieues. Le genre qu'ils ont adopté est le filigrane entremêlé de petites perles d'or. Ils donnent le mat à l'or et à l'argent en les trempant dans une solution de sel mêlée avec une décoction de tamarin.

Commerçans autant par intérêt que par nécessité, les Maures parcourent l'Afrique dans tous les sens : les uns vont porter le sel dont ils ont des mines fossiles jusque dans le cœur de l'Afrique, et l'échangent contre de l'or ; d'autres transportent une partie de leurs troupeaux chez les princes nègres, et souvent à des distances considérables ; d'autres s'avancent jusque dans l'Yémen, et sous le prétexte de la religion, font des spéculations d'autant plus lucratives qu'ils inspi-

rent de la vénération aux peuples qui respectent en eux plus encore le pélerin que le marchand.

Enfin, les diverses tribus qui habitent les bords du Sénégal vendent aux Européens des plumes d'autruche, quelques morceaux d'ambre gris ; ils font avec eux le commerce de la gomme, et celui des esclaves dont il va être question dans un des chapitres suivans.

CHAPITRE XVIII.

Chasse et Divertissemens.

Les Maures vont à la chasse, soit par nécessité, soit pour leur plaisir. Les sangliers, qui sont assez nombreux dans quelques parties du désert, les bêtes féroces, qui enlèvent leurs troupeaux, les forcent à se réunir contre un ennemi dévastateur. C'est plutôt à leur patience qu'à leur adresse qu'ils doivent la réputation d'habiles chasseurs; ils ne tirent jamais qu'à coup sûr, et craignent de consommer leur poudre inutilement. Patiens jusqu'à

l'excès, lorsqu'il s'agit de détruire, on en voit qui attendent des journées entières pour que l'animal vienne se placer au bout de leur fusil.

Il est cependant une chasse qu'ils aiment avec passion, c'est celle de l'autruche. Il faut être à cheval pour chasser cet animal. Ils se réunissent une vingtaine, et se portent contre le vent à la distance d'un quart de lieue environ les uns des autres. Dès qu'ils aperçoivent l'animal, ils le pressent. L'autruche, ne pouvant se servir de ses ailes contre le vent, revient précipitamment sur ses pas, évite le premier cavalier, évite le second; mais si elle est assez agile pour échapper au troisième, il est presqu'impossible qu'elle ne succombe pas en rencontrant les autres. On se sert rarement du fusil

pour cette chasse, on lance avec adresse sur le cou de l'animal un bâton long de deux pieds, qui le fait tomber et l'abat. On le tue, on le dépouille de ses plumes, que l'on partage ainsi que sa chair, qui n'est point désagréable à manger.

A la chasse, à la guerre, dans un marché quelconque, il peut se rencontrer des objets d'inégales valeurs, et difficiles à partager. Pour éviter toute querelle, les Mongearts ont un moyen fort simple : ils font autant de lots qu'ils sont de membres à partager; ils mettent chacun un objet dans le coin d'une pagne ; ils remuent ces objets, et le premier enfant ou la première femme qui passe, est invité à prendre successivement tous ces objets, et à en poser un sur chaque part. Chacun reconnoît ce

qui lui appartient ; heureux celui qui est le mieux partagé !

Lorsqu'ils sont campés, le soir, après le soleil couché, les hommes, les garçons et les enfans se rassemblent et s'exercent à des jeux de force et d'adresse, ou à la danse; des musiciens nègres, avec leurs mauvais tambours ou avec des espèces de guitare, excitent à la joie ; ils restent jusqu'à minuit, et même plus, si la lune les éclaire.

Le vendredi, jour de fête, les hommes de plusieurs hordes se réunissent, font des courses de chevaux, lancent la zagaye, et se familiarisent avec les exercices militaires. C'est dans ces assemblées que la jeunesse se distingue, et qu'elle commence à faire preuve et d'adresse et de bravoure.

La poésie a pour eux beaucoup d'attraits ; ils savent employer tantôt des couleurs riantes, tantôt le pinceau rembruni ; les vers suivans sont une imitation exacte de diverses chansons maures, que je me fis traduire au milieu d'un folgar ou fête, accompagnée de danses et de chants.

Fatmé seule a mes vœux ;
Je l'aime pour la vie,
Et mon cœur amoureux
Ne veut point d'autre amie.
Du plus ardent amour
Mon cœur sèche pour elle ;
Ainsi l'ardeur du jour
Flétrit l'herbe nouvelle.
Se rend-elle à mes vœux,
Je meurs de mon ivresse :
Rit-elle de mes feux,
Je meurs de ma tristese.
En pareil embarras,
Amis, quel parti suivre ?
Me faut-il encor vivre,
Ou subir le trépas ?

Insensés ! par un faux rapport
Vous prétendez flétrir l'honneur de mon amie,
Et verser dans mon sein, pour me donner la mort,
Le poison de la jalousie !
Inutiles efforts ! je ne suis point jaloux ;
Le coup dont vous voulez m'atteindre
Est frappé sur le fer ; il rejaillit sur vous,
Et pour vous seuls il est à craindre.
Le cœur de mon amie est pur comme le jour ;
Mettez enfin un terme à votre calomnie ;
Rien ne pourra jamais détruire mon amour,
Il durera toute ma vie.

Passans, qui venez sur ma tombe
Jeter un regard attendri,
Puisqu'à son tour chacun succombe,
Même sort vous attend aussi.

De la mort le souffle homicide
Nous rassemble petits et grands,
Comme dans le désert aride
Le sable amassé par les vents,

Goûtez les plaisirs de la vie,
Savourez-en les voluptés ;
Vous ne me faites point envie,
Comme vous je les ai goûtés.

Autrefois, aux champs de la gloire,
Secondant mes transports fougueux,
De me porter à la victoire
Un coursier sembloit orgueilleux.

Une femme, jeune et jolie,
Par ses attraits, par sa douceur,
Etoit le charme de ma vie,
Et d'amour enivroit mon cœur.

Chef de tribu, j'en fis la gloire
Dans les combats par ma valeur;
Pendant la paix, j'ose le croire,
J'en faisois aussi le bonheur.

D'une existence peu durable,
Mortels, hâtez-vous de jouir,
Avant que la mort implacable
Ne vous dérobe à tout plaisir.

CHAPITRE XIX.

Traite de la Gomme.

Il existe dans le commerce deux sortes de gommes provenant du *mimosa* ou gommier : l'une connue sous le nom de gomme arabique qui vient par la Syrie ; l'autre que l'on appelle gomme Sénégal qu'on tire des environs de cette rivière ; cette dernière est reconnoissable par le *bdellium*, espèce de gomme-résine qui s'y trouve toujours mélangée. Toutes les deux proviennent des mêmes espèces d'arbres, et sont absolument

semblables : il paroît cependant qu'au Sénégal il y a deux espèces ou variétés de gommiers : l'un que l'on nomme gommier rouge, l'autre gommier blanc; on n'a point encore de certitude complète sur cet objet.

La gomme est employée en Europe dans un grand nombre de manufactures pour la fabrication des encres, pour celle des toiles peintes ; c'est avec elle que l'on donne l'apprêt aux gazes et à diverses autres étoffes de soie: on s'en sert fréquemment en médecine ; c'est un mucilage nourrissant et fort adoucissant. La guerre maritime l'ayant rendue rare en France pendant longtemps, l'industrie a su la remplacer par des substances analogues ; elle est donc devenue une branche de commerce moins importante, mais c'est

toujours la plus essentielle du commerce du Sénégal.

Nous avons déjà vu que trois forêts la fournissent : celle de Sahel composée de gommiers blancs, et exploitée par les Maures Trarzats; celles de El-Hiebar et d'Al-Fatak, appartenant aux Bracnats et aux Darmancouts, entre le dixième degré de latitude nord et le tropique. La saison des pluies n'a lieu en Afrique que pendant les mois de juillet, août, septembre et octobre. L'eau tombe alors par torrens; la végétation marche avec une rapidité extrême ; à la saison des pluies succède le vent d'est. Ce vent, après avoir traversé les sables brûlans de la Libye, arrive au Sénégal, mais il s'y trouve tempéré par les brises de mer, et loin d'être insa-

lubre, il fait cesser les fièvres en chassant avec rapidité les miasmes, résultats des substances mises en fermentation par les eaux.

Dans le désert où il n'est point adouci par la brise, il agit comme un feu dévorant; il fend et torture les arbres, et produit dans le gommier cette sécrétion abondante de la sève qui, bientôt desséchée et durcie par le soleil et le vent, forme ces globules dont la grosseur égale ou surpasse celle d'un œuf de pigeon, et dont le poids est de plusieurs onces. Cette sécrétion est entièrement due à la nature; elle n'est point le produit de l'art. Au mois de décembre, les Maures quittent leurs oasis, et se rendent aux forêts de gommiers pour en faire la récolte. Ce travail commence

en février, et dure environ six semaines ; on emballe la gomme dans de grandes outres de cuir ; on la charge sur des chameaux ou des bœufs porteurs ; chaque chameau porte cinq à six cents livres pesant, les bœufs environ cent cinquante livres.

La tribu des Darmancouts étoit la seule autrefois qui exploitât les forêts de gommiers, et la seule qui en vendît aux Européens. Cette tribu, foible de population, composée entièrement de talbes ou prêtres, peu belliqueuse par état et par caractère, s'est laissée dépouiller peu à peu par les tribus voisines plus entreprenantes.

Des trois forêts de gommiers, il ne lui reste que la moins riche. Les Trarzats se sont emparés de la meilleure ; les Bracnats exploitent la seconde, et

ont confondu leurs intérêts avec ceux des Darmancouts.

La forêt de Sahel appartenant aux Trarzats, située à quarante lieues de Portendick, et à quarante-cinq du désert, sur les bords du Sénégal, se trouve dans une position très-favorable pour la nation qui la possède. Elle peut porter la gomme à l'une ou à l'autre escale, et lorsque deux nations différentes ont droit au commerce de l'un ou l'autre marché, les Trarzats cherchent à faire augmenter le prix de la gomme par la concurrence. Quoique les Anglais n'aient droit d'acheter de la gomme qu'à Portendick, c'est encore à eux qu'ils portent la gomme de préférence, cette nation pouvant leur livrer à meilleur marché des toiles de guinée de l'Inde,

marchandise que les Maures prisent beaucoup, et qu'ils savent parfaitement reconnoître de celles qui sont fabriquées en Europe. Cependant, comme le gouvernement français payoit autrefois des coutumes ou présens très-considérables au chef des Trarzats, ses sujets apportoient tous les ans, une partie de leur récolte à l'escale du désert, à quarante-cinq lieues de l'île Saint-Louis, et y mettoient un prix d'autant plus exorbitant qu'ils menaçoient toujours de l'aller vendre aux Anglais, à Portendick, s'ils n'obtenoient pas leurs demandes.

Par un abus qui mérite l'attention du gouvernement, les coutumes (véritable impôt que l'on accorde aux chefs de ces sauvages pour avoir le droit de traiter), sont tirées des magasins du roi, n'é-

vitent point d'autres droits que le commerce est obligé de payer, et loin d'être réglées sur la quantité de gomme apportée aux escales, sont regardées comme un tribut fixe, même lorsque le marché est mal approvisionné.

Les Bracnats et les Darmancouts, qui exploitent les forêts d'Al-Fatack et d'El-Hiebar, portent leur gomme à l'escale dite des Marabouts, à quarante-deux lieues environ de l'île Saint-Louis, un peu plus près que le désert.

La traite de la gomme commence en avril, et finit en juin; les bâtimens, destinés pour ce commerce, sont armés en guerre, et bastingués comme s'ils devoient livrer le combat. Armés de matelots nègres, vigoureux, un ou deux blancs les commandent; des ma-

telots blancs ne pourroient résister, vu la chaleur, aux travaux pénibles qu'exige cette traversée fatigante et ennuyeuse, où l'on ne fait souvent qu'une ou deux lieues dans un jour, le plus souvent halés à la cordelle, sans pouvoir profiter du vent à cause des circonvolutions du fleuve. Arrivés au désert, un coup de canon avertit les Maures de se rendre sur les bords du fleuve.

Il n'est pas d'endroit qui mérite mieux le nom de désert que cette escale. Figurez-vous une plaine immense, couverte d'un sable blanc fin, sur lequel darde à pic un soleil brûlant. Jamais la verdure n'y vient fixer la vue, jamais l'habitant de l'air n'en approche pour animer la nature par ses chants; quelques animaux, ou féroces ou timides, y laissent quelquefois l'empreinte de

leur fuite rapide, qui bientôt disparoît sur ce sable mouvant.

Le vent d'est y souffle toujours avec force ; les mâts du navire et les autres bois se tordent et éclatent avec violence. La poitrine se dessèche ; la soif devient inaltérable, et pas une goutte d'eau pour l'éteindre. La marée monte jusqu'à cet endroit ; l'eau du fleuve n'est pas potable, il faut en aller chercher à plusieurs lieues. Des tourbillons de vent enlèvent en l'air des colonnes de sable, qui obscurcissent la lumière du jour, et menacent d'engloutir et les hommes et les vaisseaux.

Au moment de la traite, en un instant la scène change ; cette plaine, naguères le tombeau de la nature, se couvre de tourbillons de poussière ;

bientôt l'on découvre des milliers de chameaux, de bœufs porteurs, et de chevaux; une population nombreuse vient y dresser ses tentes. Des chants, des danses, une activité extraordinaire, viennent remplacer le silence le plus morne; et si le vent d'est souffle encore, si la chaleur vous accable toujours de son poids, au moins l'homme se console en souffrant avec son semblable.

Aux tourmens que l'on éprouve dans ce séjour détestable, viennent s'en joindre mille autres de toutes espèces.

Des troupes de Maures se distribuant les rôles, celui-ci de chef, ceux-là de confidens ou de valets, viennent tâcher de surprendre la bonne foi des blancs, et d'escroquer d'eux des pré-

sens en leur promettant et leur protection et une traite avantageuse. Les véritables chefs favorisent souvent cette escroquerie, et en partagent les bénéfices. Ils paroissent à leur tour pour régler les coutumes. Finesses, astuces, menaces, prétentions exagérées, obstacles toujours nouveaux, sont reproduits chaque année pour augmenter les coutumes, qui, une fois accordées, deviennent loi pour l'année suivante. Les femmes, d'une avidité insatiable, viennent enchérir encore sur les demandes. Il faut avoir été témoin, il faut avoir souffert soi-même de ces ennuis et de ces tracasseries perpétuelles pour pouvoir les apprécier. Les Maures ont un flegme qui met les blancs à la torture. Leur patience, leur sang-froid, déconcertent la viva-

cité des Européens, qui, pleins d'ardeur, sont toujours pressés de conclure, et qui, après avoir substitué la raison et l'opiniâtreté au desir de terminer, finissent enfin, accablés par le dégoût, épuisés par la chaleur, par accorder une partie des demandes, lorsqu'ils n'ont pas une habitude consommée de cette manœuvre et un tempérament à l'épreuve.

Viennent ensuite les marchands qui recommencent la scène pour obtenir un prix plus avantageux. Leur marchandise est-elle au bord de l'eau, ils la chargent sur leurs bêtes, et vont coucher à une lieue de là. Un Maure officieux offre ses services pour faire revenir le chef; tout est concerté d'avance, et celui qui l'ignore paie chèrement ces bons offices inutiles.

Quand on est d'accord sur le prix, on ne l'est point encore sur la mesure que l'on appelle *quantar*, grand tonneau dont les Européens ont soin d'augmenter la capacité toutes les fois qu'ils en trouvent l'occasion. Cette mesure, quand elle est comble, se vide au moyen d'une soupape pratiquée dans son fond, et par laquelle la gomme tombe dans le bâtiment. Dans le principe, elle contenoit deux cent vingt livres poids de marc; on l'a portée successivement jusqu'à deux mille quatre cents livres. C'est ainsi qu'on est parvenu à se tirer des fourberies des Maures par une autre fourberie.

Tous les dégoûts, toutes les impatiences dont on est abreuvé pendant cette traite, ne sauroient se dépeindre; il faut souffrir et les me-

naces et les insultes, et les gestes et les paroles outrageantes de sauvages qui toujours ont les poignards levés et menaçans. Deux ou trois cents Maures entassés les uns sur les autres viennent vous étouffer sur votre navire; tandis que la moitié de l'équipage travaille, l'autre moitié armée, la mèche allumée, doit toujours se tenir prête à balayer avec le canon ces sauvages féroces qui pilleroient le bâtiment, s'ils n'étoient retenus par la crainte.

On prétend que l'ancienne compagnie des Indes récoltoit autrefois au Sénégal deux millions pesant de gomme par an, et qu'elle jetoit à la mer l'excédent présumé de la consommation annuelle de l'Europe, pour soutenir toujours cette denrée au même prix.

Dans les années qui ont précédé la

révolution, la compagnie du Sénégal traitoit annuellement aux escales du désert et du Cock huit cents milliers de gomme: les Anglais en traitoient quatre cents milliers à Portendick; cette quantité paroissoit suffire alors aux besoins des manufactures de l'Europe entière : nous avons déjà observé que l'industrie a remplacé la gomme pour divers objets, par des matières analogues; il est donc entièrement inutile de chercher à agrandir encore ce commerce par de nouvelles recherches, ce qu'il seroit possible de faire; car l'on a reconnu de nouvelles forêts non encore exploitées. Il y a lieu de croire aussi que si l'on vouloit payer la gomme aux Maures à un prix plus modique, ce peuple, peu disposé au travail, ne récolteroit qu'en raison

de ses besoins, et que cette tentative deviendroit inutile.

Avant la révolution, le quantar de gomme pesant de deux mille à deux mille quatre cents livres, se payoit quinze pièces de guinée, toile de l'Inde, que les Maures reconnoissent parfaitement à l'odorat d'avec celles qu'on fabrique en Europe; il y a lieu de croire que l'indigo employé par les Indiens, a une odeur particulière qu'on n'a pas encore su imiter.

Lá valeur de ces guinées varie en temps de guerre. Les Anglais, seuls maîtres de l'Inde aujourd'hui, auront désormais sur nous un avantage marqué, par la qualité de cette marchandise. Comme les Maures aiment extrêmement les odeurs, on pourroit, je crois, faire divers essais pour leur

faire adopter nos guinées de Rouen, en les parfumant avec diverses odeurs, telles que le gérofle, la canelle, peut-être le musc, et en s'arrêtant ensuite à celle qui seroit adoptée par ce peuple. C'est une idée que je soumets aux négocians qui veulent entreprendre le commerce de la gomme, et dont ils sentiront bientôt l'importance.

Autrefois le prix moyen de la pièce de guinée de l'Inde pouvoit être évalué à vingt-cinq francs ; le prix moyen du quantar de gomme, traité dans le fleuve du Sénégal, étoit donc de trois cent soixante-quinze francs, ce qui mettoit la livre de gomme à trois sous dix deniers environ ; elle ne devroit jamais monter à un prix plus fort que quatre sous.

On ne peut présumer encore quel

sera son prix, lorsque le commerce français va profiter des avantages de la paix de 1814 pour former de nouvelles entreprises qui auront cette traite pour objet. Ce qui vient d'être dit suffit pour éclairer les négocians sur leurs véritables intérêts, et sur les tentatives qu'ils doivent faire pour mettre en vogue dans ce pays les produits de nos manufactures.

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Errata du deuxième Volume.

Note. Plusieurs noms de princes ou de pays ayant été imprimés incorrectement dans ce volume, l'on a jugé à propos de les corriger dans l'*errata* suivant :

Page 11, ligne 2, et outre, *lisez* et contre.

Pag. 17, lig. 14, Sabdessebats, *lisez* Labdessebats.

Pag. 19, lig. 6, du Laroussy, *lisez* des Laroussy.

Idem, lig. 7, Lathidicrim, *lisez* Lathidierim.

Idem, lig. 8, Chelns, *lisez* Chelus.

Idem, lig. 11, Darmancoubs, *lisez* Darmancouts.

Pag. 21, lig. 10, Enderecor, *lisez* Endererer.

